Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-Décembre 2016
N° 187 - 7 €

Les nouveaux Statuts de la Jeunesse, à Saint-Ambroix en 1657, Jean-Gabriel Pieters
Le pays de Regordane : lieux et personnes, du XIe au XIVe siècle, une première synthèse, Marie-Lucy Dumas
Notes sur Saint-Jean-de-Maruéjols, Louis Raymond et Jean-Gabriel Pieters
La tour d'Olivon à Sénéchas, Thierry Ribaldone
Quatre siècles au hameau des Gypières (Générargues), Éric Baier

Sommaire

- **Les nouveaux Statuts de la jeunesse, à Saint-Ambroix en 1657 par Jean-Gabriel Pieters,** p. 4
- **Le pays de Regordane : lieux et personnes, du XIe au XIVe siècle, une première synthèse, par Marie-Lucy Dumas,** p. 10
- **La tour d'Olivon à Sénéchas par Thierry Ribaldone,** p. 17
- **Le texte en langue d'Oc Lo saumon,** p. 20
- **Recueil général des arrêtés, proclamations...,** p. 21
- **Quatre siècles au hameau des Gypières (Générargues) par Éric Baier,** p. 22
- **Notes sur Saint-Jean-de-Maruéjols par Louis Raymond et Jean-Gabriel Pieters,** p. 25
- **Nous avons reçu,** p. 29
- **À lire et à consulter,** p. 30
- **Courrier et courriels des lecteurs,** p. 31

Photo de couverture : Une ruelle de Sauve, photo Pierre Chante

Belles demeures du XVIe siècle à Sauve, photo Pierre Chante.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Boyer

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Pierre Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression,
85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3 Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Vue de Sauve, photo Robert Laganier

Agenda

Semaine du 3 au 7 octobre, semaine cévenole à Alès, à noter les conférences de :
Lundi 3 octobre, à 14 h : **Alès ses mythes et légendes**, par les étudiants en paléographie de l'Université Populaire du Grand Alès.
Mardi 4 octobre, à 18 h : **1 000 ans de Moyen Âge cévenol**, par Marie-Lucy Dumas et Élisabeth Hébérard.
Mercredi 5 octobre, 18 h : **Les constantes du pays et des hommes, en Cévennes**, par Daniel Travier et Michel Wienin.
Jeudi 6 octobre, 18 h : **Alès, ses seigneurs et leurs châteaux**, par Nicolas Faucherre et Jean-Bernard Elzière.
Jeudi 6 octobre, 19 h 45 : **Les châteaux cévenols du Xe au XVe siècle, hautes vallées des Gardons et basses Cévennes**, par Sophie Aspord-Mercier et Isabelle Darnas.

Vendredi 30 septembre à 10h, Bibliothèque Claudine Chabrol, à Chamborigaud, reprise des cours d'histoire et de paléographie, inscription auprès de Marie-Lucy Dumas au 06 42 54 34 63.
Samedi 22 octobre, 16h, Maison du protestantisme, à Nîmes : **conférence d'Antoine Meissonnier « Le rôle des sénéchaux de Nîmes-Beaucaire dans la conquête royale du Gévaudan (XIIIe-XIVe s.) »**.Une conférence organisée conjointement avec l'association Guillaume de Nogaret.

42e Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à Sauve, le 24 août.

La 42e assemblée générale a réuni une cinquantaine d'adhérents. Elle a été organisée par l'association « Sauve est là », dont on remercie la présidente Hélène Dubois. Le bilan financier équilibré a été approuvé, les rapports moraux et d'édition ont montré la vitalité de l'association avec de nouveaux auteurs et des projets : conférences de la semaine cévenole d'Alès, conférence commune avec l'association Guillaume Nogaret, et balade de printemps à Mialet. Elle a aussi présenté les travaux de la nouvelle boursière de LCC Roxanne Simon qui fait des recherches pour un Master 2 de l'Université de Montpellier sur « l'impact social de la guerre des camisards sur les populations », étudié par la pluridisciplinarité et les témoignages.

Madame Alexandra Mollard, maire de Sauve nous a fait l'honneur de partager l'apéritif avec nous. Après un repas et un accueil remarquables au « Comptoir de l'Evesque », aux dires de tous, une quarantaine de personnes ont suivi une balade chaude mais agréable sous les ombrages de Sauve, guidée par les responsables de l'association Sauve est là. La restauration de Sauve est remarquable. Au vu de l'ampleur et de la qualité des travaux réalisés, on ne peut que féliciter la municipalité pour sa persévérance à monter les dossiers et obtenir des subventions.

Les ruines du château russe, détruit à cause de sa vétusté dans les années 50, sont surtout l'illustration du travail acharné de sa propriétaire, amoureuse du site et de son histoire.

On peut espérer que ses efforts de dégagement lui permettent de mettre à jour des vestiges plus anciens comme le laissent entrevoir quelques murs imposants et plus anciens que l'original château du XIXe siècle.

Photo Noëlle Marti-Gerbaud

De gauche droite : le blason de Sauve, Alexandra Mollard, Roxanne Simon, Marie-Lucy Dumas, Hélène Dubois et Bernard Atger. Une vue de l'assemblée.

Regards sur « la Jeunesse » au temps de l'Ancien Régime

2ème partie
par Jean-Gabriel Pieters

Les nouveaux Statuts de la Jeunesse, à Saint-Ambroix en 1657

I *En premier que toute ladt jeunesse priera le bon Dieu pour le roy de France nostre Sire que Dieu luy donne longue vie et prosperite a Sa Couronne | pour madame la reyne Sa mere | monsieur Son frere | pour Son altesse royalle | pour les princes de Sang | La noblesse du royaulme | pour nos Seigneurs les gouverneurs et lieutenans pour le roy en ceste province de Languedoc | et pour le Seigneur Evesque d Uzes Seigneur dud St Ambroix.*

Cela, c'est pour la politesse… N'oublions pas que cette Jeunesse est celle d'une ville protestante, dont l'évêque d'Uzès est seigneur (baron) juridictionnel. Les habitants lui ont à la fois témoigné le respect traditionnel (« rendu à César… ») et engagé contre lui des procès longs et coûteux pour défendre leurs droits *(G. Liotard)*.

Jusqu'en 1660, cet évêque se nomme Nicolas de Grillé, dont la maison épiscopale est (encore en 1648) « en entier ruynée ». Il entreprendra la reconstruction de la cathédrale (adjudication du 10 juillet 1642), qui sera dédicacée le 22 avril 1663 par son successeur Jacques Adhémar de Monteils de Grignan (lequel sera sacré en même temps)… un événement que Racine manquera de peu, puisque la dernière lettre *connue* de son séjour uzétien date du 25 juillet 1662.

II à XXXII Statut des abbés et officiers, qu'il serait fastidieux de reproduire en détail. Leur mandat sera d'un an et ils se réuniront pour procéder aux élections au terroir du Bosc, lieu accoutumé de toute ancienneté, à chaque « *jour et feste de St Michel arcangel qu est la feste du Seigneur Bacus leur patron* ». Sont énumérés, outre *l'abbé & capitaine : son vicaire & lieutenant… le « trezorier de la bourse & greffier delad Jeunesse [lequel] expediera letres en la forme entienne* [ancienne] *en y apliquant le seau et armes de lad Jeunesse* »… six conseillers, en l'absence desquels rien ne pourra être délibéré si ce n'est par un conseil général de quinze personnes. Passé l'âge de 15 ans, personne ne sera reçu dans le corps de la Jeunesse ; cependant, à défaut d'être des « vrays enfans de lad vile », l'article ***XV*** prévoit des exceptions au cas par cas. Aucune charge ne pourra être remplie par les moins de dix-huit ans. « *Aulcungz hommes maries ny vefz ne seront pas du corps delad Jeunese et iceux rejetez d icelle* ». Le droit d'habitanage ne sera demandé *à chaque personne* qu'après un an de séjour (car on ne sait rien de vrai sur elle lorsqu'elle arrive…) ; s'il s'agit d'un jeune homme, le droit étant réglé, la Jeunesse le recevra *éventuellement* en son sein et l'invitera à prendre un repas… qu'il devra lui-même payer ! Devront également offrir un repas à la Jeunesse tous ceux qui auront été élus à leur charge… en faisant l'avance des fonds (remboursable sur les prochains deniers perçus).

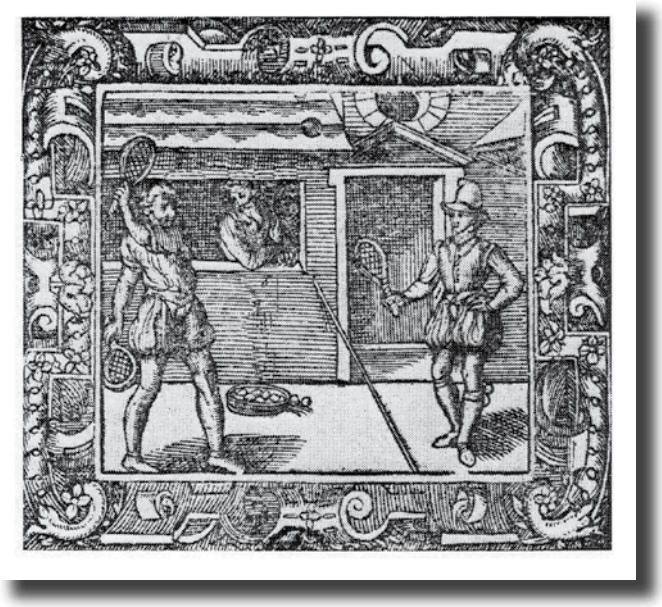

La paume au XVIe siècle, Histoire de la vie française t. III, 1971, p. 222, Photo B.N., Estampes. Des seigneurs du XVIe siècle jouent en salle au jeu de la paume.

La Jeunesse devra se montrer « bien vive », paix et concorde régnant, « *sans ce tuer entre eulx ny proferer aulcunes parolles deshonestes* » ; et rendre les honneurs convenables à leurs bons frères des autres villes.

Enfin « parce que le bien du monde procède et vient de la main de Dieu », ils offriront chaque année, comme pension perpétuelle aux pauvres de l'Église réformée, la somme de trois livres prélevée sur leur encaisse et remise au Consistoire.

XXXIII *Et venant aux reglementz des droitz delad Jeunese et lesquelz leur seront payes par ceux quy en seront debiteurs ont transhige /*

XXXIIII *Que ceux qui ce marieront dans lad ville n ayant este maryes, et estans vrays enfans naix d icelle ne payeront aulcung droit.*

Le préambule de l'acte mentionne que, tant l'Abbé et sa Cour que la simple Jeunesse, sont « tous habitans et enfans de ladite ville de St Ambroy ».

XXXV *Item sy l ung desd maryes vienne a estre vef et ce remariant debvront charivere* [charivari] *et refuzans de le payer lad Jeunese leur fera charivere toutesfois sellon l ordre q^e^ led S^r^ abe leur en donnera et sans aulcung dezordre /*

Comme le relatait du Cange (*op. cit.* en note) : « *Secundo nubentibus fit charavaritum...* » : le remariage d'un veuf ou d'une veuve entraîne d'office charivari (tandis que « *primo nubentibus non fit charavaritum* ») ; à moins que, sachant ce qui les attend – et d'autant mieux qu'ils ont d'ordinaire participé à des charivaris faits à d'autres, les plus astucieux paient dès leurs fiançailles une somme suffisante pour supprimer complètement ou partiellement cette atroce cérémonie…

XXXVI *Item sy aulcung destournoyt les filles ou femmes delad ville icelluy doibt payér a lad Jeunese, au feur de deux pour cent et au lieu ou l espouze yra ne doibt rien ors il feust vef.*

L'*insulte* aux traditions endogamiques et le *tort* ressenti par la Jeunesse ouvrent droit à compensation. On ne précise pas si le taux (*feur*) est calculé sur la dot ou sur la verquière [bien fond donné en dot] constituées ; la situation est aggravée s'il s'agit d'un veuf.

Il est à remarquer que l'exemple vient de haut ! À cette époque, le droit de contrôle des contrats de mariage est perçu, non sur les qualités, mais sur la valeur des biens des conjoints.

XXXVII *Item ceux quy ce ne (sic) remarieront doibvent payér a lad jeunese a rai^on^ de ce q^e^ lad expouze a de verquiere et c est aSavoir sy c est une filhe a ung pour cent et sy c est une vefve a deux pour cent /*

Le remariage d'un veuf avec une fille d'âge « compatible »[1] est moins suspect que lorsqu'il s'agit d'une veuve, ayant « répété » (récupéré) sa constitution de dot et (l'usufruit de) son augment, éventuellement l'héritage de sa mère, en tout cas les robes, « les bagues et joyaux » ainsi que les « dorures » à elle donnés par son défunt époux (sans combat, sans émotion, une sorte d'assurance sur l'avenir en cas de malheur).

Au Moyen Âge la dot comportait un bien-fonds (*verquiero*) et pour cette raison appelé « verdure », par opposition aux bijoux que l'on désignait par « dorure » (*F. Benoît*). On appelait *verquiéros* les filles bien dotées *(LCC n° 36, p. 77-78)*.

XXXVIII *Item les estrangers quy ce marieront dans lad^t^ ville payeront a lad Jeunese, au feur susd de ung pour cent, de la dot de l expouze outre le droit d habitanage.*

S'agit-il des biens dotaux (dot et verquière) énoncés au contrat « pour supportation des charges du mariage », assignés par le futur époux sur ses biens propres et desquels il fait quittance au constituteur sous le terme usuel de « dot » ? Dans le Bas-Languedoc, on attribue aux Sarrazins cet « achat » de la « fiancée vendue », qui a lieu quand elle s'établit hors du village. Une fois le don reçu par la Jeunesse, celle-ci jonche en son honneur les rues de verdure (joncs, branchettes) et de plantes aromatiques (feuilles de laurier) avec des fleurs semées par dessus *(F. Benoît et A. Van Gennep)*.

Quant au droit d'habitanage, il est absolument abusif. Pour un étranger, l'acquisition de la qualité d'habitant, qui accorde notamment la jouissance des privilèges et libertés municipales, est du ressort du Conseil de ville, lequel, le plus souvent, exige du demandeur une domiciliation de plusieurs années, un certificat de bonne vie et mœurs et un don en faveur de l'hôpital. Mais il est des cas où les consuls le concèdent en imposant aux demandeurs de prouver leurs désirs par la remise en dépôt des pactes de mariage[2].

XXXIX *Item sy aulcunes personnes desd maryes refuzent de payer lesd droitz lad jeunese leur doibt faire chevarerie jusq^s^ qu ils y ayent satisfait les despans (dépenses ?) de laquelle seront payes par lesd maryes.*

Bien qu'ayant déjà évoqué deux charivaris mémorables, en voici un plus terrible encore, où la victime porte plainte contre la Jeunesse de Boucoiran (évêché d'Uzès). Il s'agit d'un veuf remarié qui, après avoir refusé une collation ou une somme de 36 livres pour s'abstenir de tout charivari, en

1 Van Gennep, A., *op. cit.*, t. I, p. 226 : Les hommes se marient plus jeunes que les femmes et dans un tiers au moins des mariages, la femme a quelques années de plus que le mari : le plus souvent le garçon a au moins 2 ans, d'ordinaire 4 ou 5 ans de moins que la fille. Cela dit, il n'est pas rare de voir de tous jeunes gens épouser des filles qui ont 15 ans de plus qu'eux ; de cette façon ils sont moins exposés à avoir beaucoup d'enfants…

2 Cayla Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue… de Languedoc*, Montpellier, 1964 : Habitanage, p. 368.

avait subi un épouvantable dans lequel les jeunes gens « eurent soin d'admettre une figure de paille, ce qui est très-insultant ». Non contents de cela, ils battirent le nouveau marié et ses convives. *Pour ce dernier fait* la sentence condamne l'un d'entre eux en 200 livres de dommages et intérêts et une exclusion d'un mois de son village et les autres, solidairement, à 397 livres 1 sol 7 deniers envers la victime[3].

XL *Item sy aulcunes personnes viennent a expouzer dans le temple de lad*[t] *ville ons luy fera bariere a une des portes delad ville qu elle sortira, et grasieuzement ont la requerira de payem*[t] *desd droitz et sans violanses ce remetant a sa discreption.*

Quelle que soit sa nature, la barrière installée sur le passage du cortège de noces revêt au départ un caractère pacifique, tel que nous le restitue le témoignage direct suivant (années 1930-1940) :

« *Le jour du mariage, tous les jeunes gens, portant des cocardes, accompagnent la noce et dressent à la sortie du village un arc de triomphe en feuillages, au travers duquel ils ont soin de placer un ruban. De chaque côté sont disposées des tables, sur lesquelles les jeunes gens ont eu soin de placer verres et bouteilles. À l'arrivée des jeunes époux devant la barrière, un des jeunes gens leur tend un plateau, sur lequel se trouvent des ciseaux que la jeune mariée prend et que le mari remplace par quelques billets bleus. La mariée coupe le ruban et chaque invité en prend un morceau comme souvenir. Un petit discours est fait aux mariés par l'un des jeunes gens, et chacun à tour de rôle leur présente ses souhaits. Puis la noce passe et les jeunes gens font la fête de leur côté. Tel s'affirme le « droit de reconnue », exaction justifiée comme une compensation versée aux célibataires !* »[4]

XLI *Item sy une expouze passe par la p.nt ville pour aller au lieu ou elle a este marie lad Jeunese luy doibt fere la|bien venue et le mary de l expouze oblige (obligé) a leur payer la valleur d ung moton gras et lad Jeunese de leur donner la collation.*

Pour nous, un mouton (*lou pèro*, agneau d'un an destiné à être engraissé) représente le premier prix de certains jeux lors des fêtes votives (*A. Hugues et A. Roux*) ; « un superbe mouton » revient au vainqueur du jeu de boules à Montaren, près d'Uzès (en 1910). Nous ignorons si ce mouton représente éventuellement, ici, un prélèvement symbolique sur la dot de l'épouse qui comprend assez souvent des animaux destinés à commencer le cheptel du futur ménage (*A. Van Gennep*) ou sur les victuailles offertes par le père de la mariée pour contribuer au repas des noces (*clauses notariales*).

Le bail à ferme de la boucherie close de Saint-Ambroix passé le 21 juillet 1658 pour un an[5] énonce : « *balhera [au détail] la livre de mouton durant les six premiers mois de ceste aferme deux solz huict deniers & les autres six derniers mois balhera la livre du* mouton *pour trois solz & durant toute l annee balhera la libre de la brebis pour deux solz* »… Après nous être renseignés sur les divers paramètres de la profession, nous concluons à des montants de 7 livres 9 sols et 8 livres 4 sols, valeur marchande de l'animal sur pied.

XLII *Item que lors que une filhe viendra habiter ou ce marier dans la p.nt ville, lad Jeunese luy fera la|bien venue deshors la ville et avec toutes sortes de divertissementz l acompagner jusqu*[s] *a la maizon qu elle yra.*

Certaines coutumes varient tellement selon les lieux que le « *droit de bienvenue* » paraît de la même semblance (non explicitée) que le droit de barrière. Ici, à Saint-Ambroix, on s'attendrait à une sanction car le garçon est perdu pour la gent féminine du lieu[6], étant allé chercher femme dans un autre village : celle-ci serait-elle plus vaillante à l'ouvrage, plus forte, ou même plus *belle*, au sens rural du mot ?

Quoi qu'il en soit, voici un exemple parlant, quoique en sens inverse : lorsqu'un jeune étranger vient prendre femme, la Jeunesse du village se rend en masse chez la future et le plus disert fait au prétendu le compliment stéréotypé qui suit : « Monsieur, nous avons appris aujourd'hui soir qu'un jeune homme étranger vient pour nous enlever la *fleur* des filles. Nous sommes venus offrir les *honneurs* de la *Jeunesse*. Voulez-vous accepter un verre avec nous ? » La jeunesse apporte deux bouteilles de vin et deux verres pour les fiancés. Après avoir bu, la fiancée jette son verre au plafond pour qu'il se brise (ou les deux laissent choir le leur à terre, car celui dont le verre se brise le premier sera le maître dans le futur ménage). Comprenant à quoi tendent ces *honneurs*, le fiancé donne aux jeunes gens une petite somme vite *liquidée* au prochain bouchon *(A. Van Gennep)*.

XLIII *Item ariva que une femme aye este*

3 *Temporalité de l'évêché d'Uzès*, Arch. dép. Gard, G 1028, année 1765.

4 Collectif, *Histoire du mariage*, éd. Robert Laffont, Bouquins, 2009, p. 823-824.

5 Job Castillon notaire de Saint-Ambroix, Arch. dép. Gard, 2 E 51 347, *fol. 433 v°*.

6 Ailleurs, le délégué de la Jeunesse vient se plaindre que « le fiancé » a pénétré sans permission dans un jardin privé pour y cueillir une rose, « y voler des fruits défendus » ; il cause un tort à la communauté en venant y prendre femme *(A. Van Gennep)*.

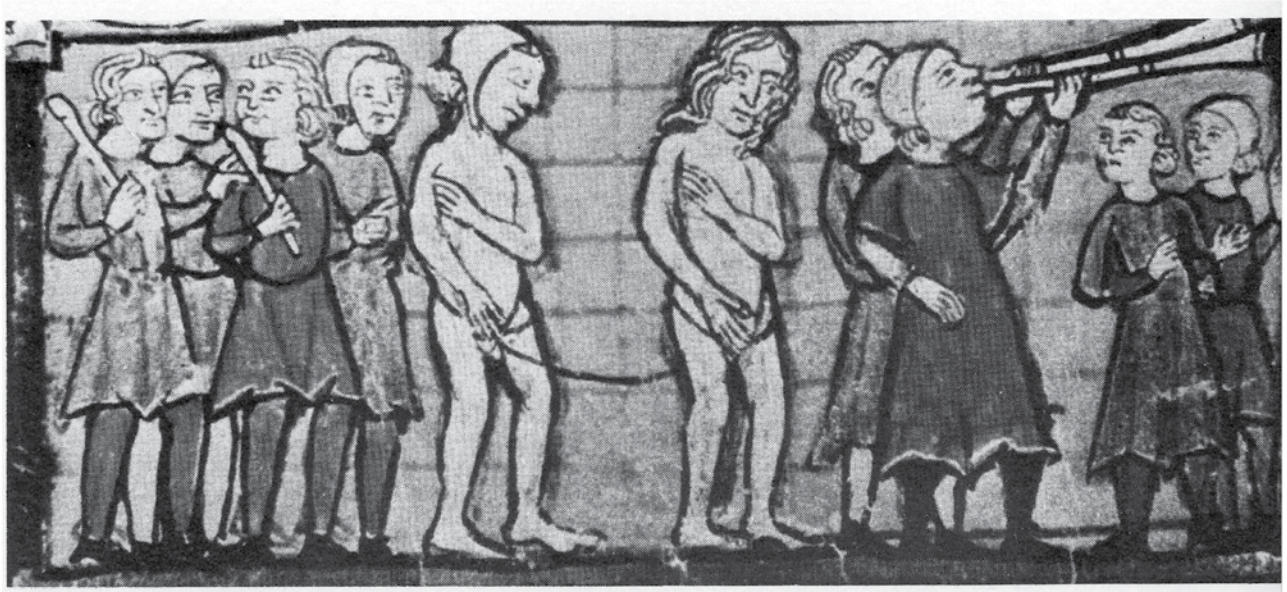

Le couple adultérin, dévêtu et lié l'un à l'autre, est mené à grands coups de trompe à travers la ville, suivi d'une escorte goguenarde.

Couple adultérin, Histoire de la vie française t. III.

sy malisieuze d avoir bateu son mari et avoir heu vitoire sur luy lad jeunesse en ayant este informee par de bonnes preuves feront chevaucher, ung asne bride partout lad ville avec ung homme de palhe desus, et apres ayant fait grand bruyt brusleront led homme de palhe au devant la porte du prevenu, et lad jeunese ayant fait bonne chere led prevenu sera tenu d en payer les despans et s en randant refuzant led asne bridé sera de mesme promene jusq^s^ qu il y aura satisfait et aura lad jeunese tous instrumentz de rejouysance en ce fezant pour donner example a toutes personnes de ne thumber dans ce crime, et payera lesd despanses sellon la faculte de ses richeses car ainsin est dispoze de droit.

Que pourrait-on ajouter à tout ce que nous avons déjà narré… ?

XLIIII *Item q^e^ ceux quy viendront habiter dans lad ville payeront leur habitanage a lad Jeunese suivant la faculte de leurs biens.*

Tous les habitants sont concernés et non seulement les garçons acquittant le *droit de reconnue*… Revoir l'article *XXV*.

XLV *Item que les jours des foyres de St Nicolas et des roys quy ce tiennent tous les ans dans la p.nt ville lad Jeunese ce fera payer ausd marchandz le sufrage de leurs marchandizes qu ilz font aux muralhes de lad ville et cost a leur discreption et sans violanses.*

Encore une usurpation de droits ! Le droit de couretage existe à Saint-Ambroix comme ailleurs mais les foires sont franches… Gabriel Liotard nous dit que celle de Saint-Nicolas est la plus importante et qu'en 1596 il fut délibéré que douze soldats seraient mis à la garde de la porte (il s'agit de « filtrer » les arrivants, en repérant à leur physionomie gueux et voleurs). Marie-Lucy Dumas écrit qu'au XVIe siècle, la foire du 6 décembre est remplacée par celle du 6 janvier, jour des Rois, plus populaire et plus en accord avec les foires des alentours *(LCC n° 176, p. 8)*.

G. Liotard fait remarquer que ***saint Nicolas*** (v. 370-450) *se fête le 6 décembre* ; il est le patron des gens de l'eau, donc des pontiers, notamment des ouvriers qui, l'an 1303 et le XI des calendes d'avril firent « la construction et édification du fameux pont de St Ambroix (*Sancti Ambrosii*, 1156) »[7] – il s'agit en même temps de réparation) … et ***saint Ambroise*** *le lendemain*, s'agissant de l'évêque de Milan (340-397) , affirme-on traditionnellement (ça se discute !).

XLVI *Item que lhors qu il arivera en ceste ville aulcungz m^res^ d espee ou du violon et aiant argeant provenu des droitz de lad Jeunese icelle ce metra avec lesd mres pour aprandre et desd deniers en payeront lesd m^res^ /*

Donner le violon à la mariée (afin qu'elle accorde une contredanse avec chacun des garçons) coûte de l'argent, que la Jeunesse réclame à la fiancée

7 Inventaire des Archives de l'évêché d'Uzès en 1578, *L.C.C.*, H.S. n° 46, item 327, p. 34.

L'arbre de mai au XVIe siècle, Mœurs, usages et coutumes au Moyen Âge… *par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), Didot, Paris, 1871.*

pour rembourser les musiciens que l'on fait venir. Quant aux épées…

XLVII *Item que dans le mois de may de chasq^e annee lad jeunese aura violon ou muzet pour ce resjouir avec les jeunes filhes de lad ville et sera payée des droitz de lad jeunese.*

La coutume invite à dresser sur la place du village un arbre ou arbrisseau en l'honneur des jeunes filles de l'endroit, comme emblème (dit païen) de la renaissance de la végétation. C'était un prétexte à un rassemblement de la Jeunesse et à des rondes autour de l'arbre *(P. Charrié)*.

La musette, associée à la musique de danse champêtre, était devenue à cette époque une cornemuse perfectionnée avec un soufflet ; cet instrument à vent sera remplacé au XIXe siècle par l'accordéon.

XLVIII *Item que lad Jeunesse fera reparer leur Jeu de paume quy est a la porte du Camp du Molin des deniers de leurs droitz.*

Le jeu avec balle et raquette, la « courte paume », se déroulait dans un lieu clos, rectangulaire, divisé en deux par un filet. On confectionnait les balles à l'aide de morceaux de drap roulés en boule, emballés dans de fins lacets et serrés les uns contre les autres, le tout revêtu de blanc ; ces balles étaient élastiques et dures. Ce jeu jouissait d'une grande popularité en France, surtout à partir de la phase de prospérité pacifique du règne d'Henri IV, commençant vers 1595 ; toute ville française un peu importante possédait son jeu de paume, voire plusieurs. Les salles de jeux publiques s'appellaient « tripots » (du verbe « triper », rebondir). La paume était un jeu compliqué et réglementé.

XLIX *Item que pandant les velhes de S^tes Cenes ne ce feront aulcunes danses / ny pandantz les S^ts offices.*

Nombre de problèmes (de jeux et de danses) surgissent à cause du non-respect, par les jeunes protestants, des cérémonies religieuses catholiques. Ici, à Saint-Ambroix, la question se pose différemment…

Où l'on sent venir l'orage… (1740-1789)

On l'a vu en détail, si l'intervention de la Jeunesse dans la vie sociale a été, dès le XVe siècle, regardée par les codes comme illégale, cela ne l'a pas empêché de subsister en tant qu'explosion collective plus ou moins spontanée, et comme une

sorte de droit de vengeance communale à l'égard d'individus indésirables. Bien plus, cette organisation s'est arrogée le droit de porter un jugement visible sur la qualité des filles à marier, et a considéré de son devoir de maintenir aussi haut que possible la réputation de courage, de force, de gaillardise de la commune ou du terroir[8]. Mais vers la fin de l'Ancien Régime, tout cela va dégénérer et s'insubordonner ; on tient les cabarets pour responsables. Ainsi les batailles entre les Jeunesses se livrent désormais, non hors les murs, mais dans les villages eux-mêmes lors de la fête patronale. À l'image de l'amphithéâtre romain, où la violence des combats est placée dans l'arène, la cité et ses normes prenant place autour d'elle, les passions et les tensions sociales s'exacerbent comme dans un immense chaudron[9] ; toute l'affaire consiste à canaliser ce désordre « démocratique ».

On s'éloigne de la légitimité des charivaris, amenée à tel point qu'en 1620 la justice elle-même l'avait reconnue, condamnant de nouveaux mariés à en payer les frais[10] ! Au XVIIIe siècle, une réaction s'opère dans diverses régions puis bientôt presque partout : des règlements de police, des arrêts des parlements proscrivent les charivaris et les perturbateurs de la tranquillité publique ; ils édictent une amende contre les contrevenants, non seulement les coupables mais (comme étant civilement responsables) « les pères, mères et les maîtres de leurs enfants et de leurs domestiques ». On retiendra néanmoins qu'il s'agit de décisions toutes *locales*, prises arbitrairement et ne s'appliquent d'ailleurs qu'aux bruits et tapages.

Les *Plaintes et Placets* des diocèses de Languedoc ne parlent que des désordres punissables commis par ceux qu'ils désignent, au gré des rapports, sous les noms de *jeunes gens, jeunesse* « mal morigénée » et *libertins* (ceux qui se divertissent en se moquant des prêtres catholiques). Les victimes de ceux-ci sont en majorité les membres du clergé local (ou des ordres religieux) et ceux de la noblesse… les consuls… la jeunesse des villages rivaux… les garçons de métiers et les compagnons du devoir… Les mal intentionnés choisissent pour théâtre de leurs exploits la place de l'église pendant les offices divins des dimanches et jours de fête (jeux de paume, de ballon, de quilles) et les processions (tirs, lancement de fusées et serpentaux, ces petites fusées volantes à mouvement sinueux) … les rixes sanglantes et jets de pierres en tous lieux lors des fêtes locales… sans oublier le Carnaval et les masques (lesquels peuvent parfois dissimuler des fils de famille). La loi incrimine les danses et farandoles, les instruments de musique (tambours, hautbois, violons), les profanations, jurements et blasphèmes, les chansons infamantes, les insultes, les insolences, les menaces et les excès, la moquerie et le mépris, les « carillons » (agitations de cloches) et tapage nocturne, les agressions et attaques, les plantations du mai insultantes. Toute cette frénésie paraît exacerbée par le « peuple républicain » et les idées de liberté (« tout doit être permis ») – sur fond d'antagonismes religieux, de pénurie de grains et de misère, d'ordonnances d'interdiction comme on l'a dit. Le climat des réunions primaires concernant le futur rôle du tiers état (1788) agite à son tour les esprits. Les contradictions internes des autorités, manquant de chefs prudents et sages, l'anarchie générale, le désordre et l'impunité gagnent sans cesse du terrain.

Nous ne saurions quitter Saint-Ambroix sans mentionner les troubles alentour : « batteries » entre la jeunesse de Saint-Jean-de-Maruéjols et celle de Rivières (1776) (*Arch. dép. Hérault, C 6864*) ; la plantation des « mai » est une occasion de désordre (1786) : à Rivières-de-Theyrargues il y eut naguère un meurtre ; les chapeaux qu'on joue aux fêtes locales entraînent aussi des désordres ; ce fut le cas à Saint-Étienne-de-Sermentin en 1785 (*ibid., C 6864*) ; le mai de la jeunesse de Saint-Brès a été arraché par celle de Montalet en 1784 (*ibid., C 6870*). La relation des derniers événements de ce millésime fournit l'occasion d'exposer une situation générale et ce sera notre mot de la fin :

« *Quatre assassinats ont été commis pendant ce mois dans les arrondissements de Saint-Ambroix et des Vans ; ce pays est « acoutumé à une indépendance absolue sans police ; la justice s'y administre par pur intérêt, les personnes honorées de la confiance du gouvernement étant très éloignées* ». Malbos, Brahic et Banne, qui sont « trop éloignées de la subdélégation du Vivarais », connaissent des émeutes … Situation à Banne décrite par M. Chalmeton : « *un très petit nombre de mauvais sujets de cette paroisse, composée de près de 1 800 habitants, réunis à d'autres … des communautés voisines, avoient levé l'étendart de la révolte, ou plutôt du pillage, sous le prétexte de gens d'affaires* ». « M. Fabrégat a eu le tort de vouloir continuer à faire tenir les assemblées de communauté dans le château qu'il habite », et de son côté M. de Malbos a « érigé une espèce de gouvernement » sur « ses paysans ».

8 Van Gennep, A. *op. cit.*, t. I, p. 189.

9 D'après Éric Teissier, *Nîmes la romaine*, Alcide, Nîmes 2014, p. 181-182.

10 *Non fit in injuria secundo nubenti si carivarium detur,* dit Bouchin, procureur du roi dans son 6e plaidoyer – in *La Grande Encyclopédie* tome 8, article Bruit, p. 222-223.

Le pays de Regordane : lieux et personnes, du XIe au XIVe siècles, une première synthèse sur le toponyme et l'anthroponyme.

par Marie-Lucy Dumas

Le chemin de Regordane est connu depuis le XIe siècle. La première occurrence connue de ce toponyme est liée à saint Gilles, comme l'a souligné Marcel Girault en rappelant que le testament d'Almérade d'Anduze donne à l'abbaye de Saint-Gilles (du-Gard) en 1050 « l'église saint Gilles dans la forêt qui s'appelle Regordane, à Portes » (*ecclesia sancti Aegidi in sylva quae vocatur Regudana ad Portas*)[1].

Le chemin de Saint-Gilles part du Puy (en-Velay) par la porte de Saint-Gilles et arrive à Luc, où il change de nom et devient chemin de Regordane, jusqu'à Alès, puis ensuite, sortant d'Alès par la porte Saint-Gilles, il reprend le nom de « chemin de Saint-Gilles ». Pour simplifier, le chemin de grande randonnée, le numéro 700, porte le nom de chemin de Regordane, sur son entier parcours.

La portion de chemin de Luc à l'entrée d'Alès faisait partie, probablement avant les Carolingiens, d'un « pays » de Regordane, puisque Marcel Girault, et d'autres avec lui[2], ont relevé des termes significatifs indiquant que le mot Regordane était une région géographique ; de là, il est aisé de donner à un chemin le nom du pays traversé. Ce nom, un certain nombre de personnages le portent du XIIe au XIVe siècles, comme nom d'origine, ou comme prénom. Le cas le plus intéressant est celui de Pierre de Regordane qui épouse une héritière de Naves (Ardèche) et dont le fils porte les deux noms : Regordan de Naves.

Le nom de famille Regordane se retrouve, grâce aux textes que nous avons, à Naves, à Montpellier et à Saint-Gilles. Marcel Girault a déjà relevé un grand nombre de citations de ce nom dans sa thèse[3], que nous reprenons ci-dessous, complétés par d'autres occurrences, trouvées depuis.

Les mentions du mot « Regordane » en Languedoc

Un pays ? des lieux.

1050 : La forêt Regordane à Portes (30) ; elle continue d'être mentionnée ainsi dans les ouvrages forestiers au XIXe siècle, « *sylva quae vocatur Regudana, ad Portas* », selon l'ancien cadastre, elle se situait près de l'ancien cimetière.

1052, 12 janvier : donation de la moitié de la forêt de Regordane à Portes (30) à l'abbaye de Sauve (30).

XIIe siècle : Guy de Bazoches, chroniqueur de la 3e croisade, décrit Saint-Gilles en Gothie, une ville situé au pied d'une montagne Regordane, ce qui semblerait désigner le piémont cévenol.

1220-1225 : « Le siège de Narbonne, les Narbonnais », chanson de geste, appartenant au cycle de Guillaume d'Orange : « *Voient de Nîmes la tor et le donjon / et Ricordane et la terre environ…* ».

1239 : Les chroniques de France[4] : « *Messire Jehan* (de Beaumont) *assembla beaucoup de chevaliers et de sergents à pied et à cheval, et se hâta beaucoup d'accomplir la volonté et le commandement du roi et se mit à la voie et passa les monts de la Ricordane et chemina tant qu'il vint en terre d'Albigeois* ». Le commentateur situe la Ricordane en Guyenne.

Milieu du XIIIe siècle : *Ricordane* dans la chanson

1 Girault, Marcel, *Le chemin de Regordane*, Lacour, Nîmes, 2001, p. 22

2 Elzière, Jean-Bernard, *Histoire des Budos, seigneurs de Budos en Guyenne et de Portes-Bertrand en Languedoc*. Consulter dans E-corpus http://www.e-corpus.org/notices/99843/gallery/621490.

3 Girault, Marcel, *Édition critique et commentée du procès-verbal de La visitation du chemin de Regordane, effectué par Louis de Froidour*, thèse pour le doctorat d'université Histoire et archéologie, académie de Orléans-Tours, novembre 1980, polycopié en trois tomes.

4 Paulin, Les grandes chroniques de France selon qu'elles sont conservées en l'église Saint-Denis en France, tome quatrième, Paris, Techener libraire, 1838, p. 260 et p. 375.consultable sur Gallica Bnf.

Sur cette carte on distingue de droite à gauche et de haut en bas : Rhodanum (Rhône), Arelate (Arles) Narbona en rouge désignant la province de Narbonnaise, puis en noir (avec le palais de l'archevêque, Aragona (Aragon) bordé au sud de montagnes, Clarus Mons (Massif Central), Averna en rouge (Les Arvernes), Recordanorum (avec une abréviation), Neumis (Nevers), Avernis (Clermont), Limogena (Limoges). Jérusalem est placée au haut de la carte, donc la Méditerranée se trouve à droite de la France.

de geste « Le Charroi de Nîmes »[5] : Guillaume au court nez et ses hommes venant du Berry : vers 839 : « *Ils chevauchèrent à travers bois et forêts, passèrent par la voie Regordane (Ricordane) et ne firent halte qu'au Puy* ». Donc la Regordane commence en avant du Puy…

Vers 948 : « *Seigneur comte, exécutez votre pensée. Il y a assez de charrettes en ce pays ; et dans le pays de Ricordane, que nous avons traversé, il y a des bœufs : mettez-les en réquisition.*

Guillaume, content de l'adhésion de ses barons, fit rebrousser chemin à ses gens. Dans toute la Ricordane on se rendit maître des bœufs, des charrettes et des tonneaux »[6]. Ils s'en servent comme « cheval de Troie » pour investir Nîmes occupée par les Sarrazins.

Le pays de Regordane se trouve 14 lieues avant Nîmes (56 km environ, si une lieue vaut 4 km) donc entre Alès et Le Puy.

1262 : Les chroniques de France : Louis IX obtient la main d'Isabel fille du roi d'Aragon, il envoie un messager : « *Le roy Jacques reçut les messages honorablement et leur bailla sa fille, et ils s'en retournèrent en France. Si tôt comme ils eurent passé la Ricordane, le roi* (Louis) *fut à leur rencontre et la mena à Clermont en Auvergne et tint des fêtes solennelles le jour de la Pentecôte* ».

1282 : Un jardin dont un des confronts est un autre jardin « *qui fuit Regordane* » (qui fut Regordane) est vendu à la communauté de Montpellier, il se situe au pied des murailles et devant la porte Obilion[7]. Celle-ci ouvre sur le « cami roumieu », le chemin des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, à l'est de la ville.

1283, novembre : voyage de Philippe III d'Aigues-Mortes à Alès et en cinq jours, par la Regordane arrive au Puy.

1285 : *Regordanorum* placé au dessus d'une montagne, sur la mappemonde de Richard de Haldingham, conservée à Hereford (Grande-Bretagne)[8]. Le génitif pluriel semblerait indiquer qu'il faut ajouter un autre mot devant *montes* (montagnes) des Regordanes. Ce qui est conforté par la carte ci-dessus.

« juxta stratam publicam de Regordana »

1315 : Jacob Raynoard, damoiseau, de la baillerie Regordane, Arch. dép. Lozère E 77.

1322 : vente de la baronnie de Portes à Guillaume Ier de Budos.

1323 : Guillaume Ier de Budos seigneur de Portes lègue à son fils André tout ce qu'il possède « in provincia de Regordana ».

1325 : la terre de Regordane a été acquise du seigneur de Randon par la famille de Budos, André de Budos reconnaît payer une rente à ce seigneur.

1334 : Jean Buridan, appelle les Cévennes « *Mons Ricordanae* » (Montagnes de Regordane)[9].

1343 : « *Pinun Gras baille général de la terre*

5 *Le Charroi de Nîmes*, édition bilingue de Claude Lachet, Folio classique, Gallilmard, 1999.

6 Texte traduit en français moderne, Wikisource,

7 *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, 1899, p 308, consultable sur Gallica Bnf.

8 Dainville (de), François, « La Gallia dans la mappemonde de Saint-Sever », *Actes du 93e Congrès national des sociétés savantes*, Tours, [5-9 avril] 1968. Section de géographie, p. 391-404.

9 Duhem, Pierre, *Le système du Monde, histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, Gauthier-Villard, Paris, 1916, p. 162

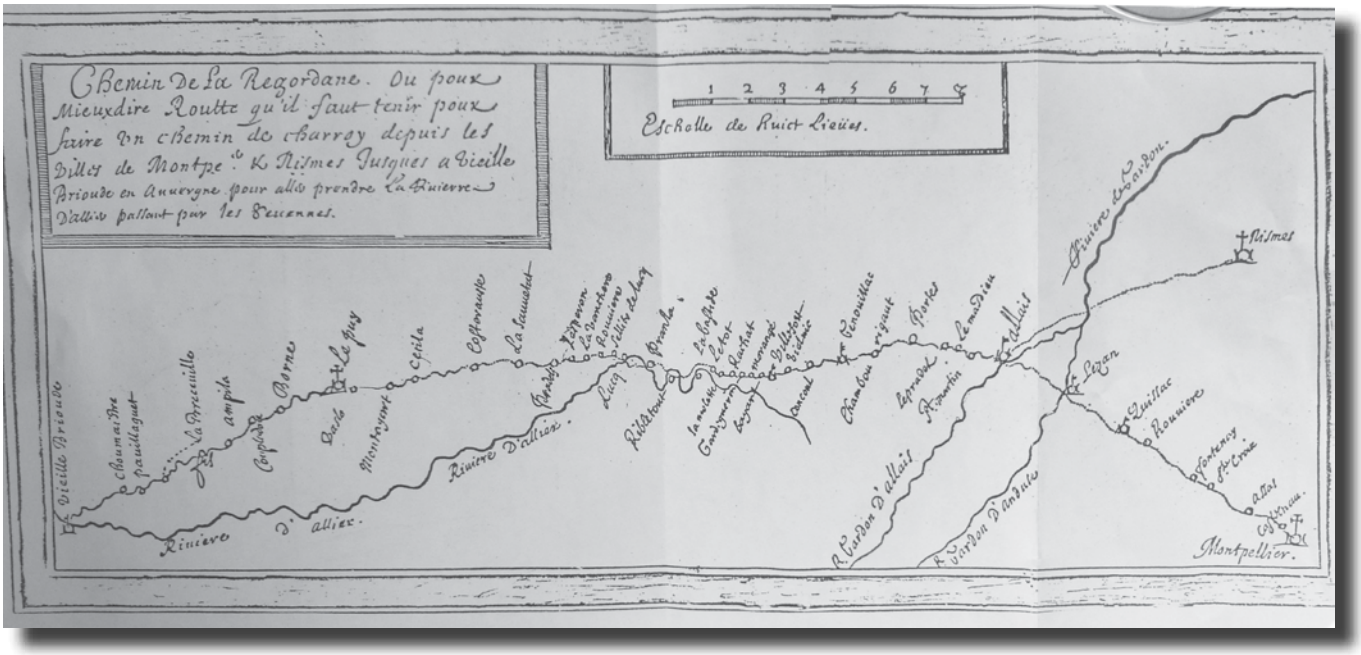

Sa légende dit : « Chemin de la Regordane ou pour mieux dire Routte qu'il faut tenir pour faire un chemin de charroy depuis les villes de Montpelier et Nisme jusques à Vieille Brioude en Auvergne pour aller prendre la rivière d'Allier passant par les Sevennes ».

Regordane », chartrier du Chambonnet[10], officier des seigneurs de Portes ou plutôt du vicomte de Polignac qui a succédé aux Randon de Chateauneuf.

1360 : « Le songe du Vergier » de Philippe de Maizières[11] parle des clercs ignorants du Midi : « *mais qui seront ceulx qui nous mettront en leurs lieux ? Certes bestes vestues et asnes deferrez, soient de Lymoges ou d'Auvergne, ou de Ricordane ou d'autre partie de la Guyenne, sans lecture, sans aucune discipline, et aucunes foys gens corrompus et plains de crimes* ».

1381 : la vente d'une châtaigneraie sise au lieu de Portes, terroir de Regordane.

1594 : « *une pièce avec terre, castanet et herme aux appartenances dud. Portes près de la fontaine dud lieu appelée Regordane* ». Inventaire du chartrier de Portes, 364.

1550 : compoix de Boucoiran[12] « en combe regordane ».

Il se dégage de ces données l'existence :

1) d'une seigneurie de Regordane appartenant à une famille qui en a pris le nom et dont les Randon de Chateauneuf de Portes sont les successeurs, puis les Budos par achat.

2) d'un lieu plus vaste désignant une terre, une montagne

3) d'un nom tellement significatif qu'il a pu être employé à d'autres endroits proches d'un pèlerinage ou sur le chemin de Saint-Gilles ?

Rappelons que la carte établie par M. de Froidour sur le chemin de Regordane en 1666 fait partir la Regordane de Montpellier.

Un nom de famille

1131 : Petrus de Regordana, témoin d'un acte de Bernard Pelet d'Alès[13]

1143 : Arnaud de Regordane, chevalier de l'Hôpital[14] à Gap.

1194 : B. de Regordane, témoin d'un acte de Guilhem, seigneur de Montpellier, avec, entre autres, Bernard d'Andusia[15].

1209 : Regordana, avec Jaucelm, B. Mandaterra, O. de Gotpiera, Cardo, chevaliers, jurèrent, en tant qu'hommes de confiance qu'ils récupèreront le château (de Montmirat) du seigneur (du Tournel) et qu'il le rendront au seigneur désigné (l'évêque de Mende)[16].

1214 : Jean de Regordane, notaire à Montpellier.

10 Inventaire de Y. Chassin du Guerny, Arch. dép. Gard.

11 *La chanson de la croisade contre les Albigeois*. Tome 1, Introduction. Texte, vocabulaire et table des rimes / commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme ; éd. et trad. … par Paul Meyer, Renouard, paris, 1875-1879, p. VII.

12 Arch. dép. 2E76-294, f°28v, transmis par Christian Vigié.

13 D'Albon, marquis, *Cartulaire général de l'ordre du Temple*, Paris, Honoré Champion, 1913, acte XXXVI, p 27, consultable sur Gallica BnF,

14 *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, Romans, 1880, Commanderie de Saint-Martin-de-Gap, p. 152.

15 *Liber instrumentorum memorialium : cartulaire des Guillems de Montpellier* / publié d'après le manuscrit original par la Société archéologique de Montpellier, J. Martel, Montpellier, 1884-1886, p . 167.

16 Chazaud, A., « L'évêque de Mende et les seigneurs du Tournel », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, Droz , Paris, 1855, p. 311.

1218-1219 : Guilhem de Regordane jurisconsulte témoin d'un acte de Raimon, comte de Toulouse[17] avec son neveu Bermond de Sauve, autres témoins Raimon de Vézénobre, Bertrand de Barre, Gaucelm de Durfort…

1234 : Bernard de Regordane, jurisconsulte à Montpellier[18]. Il est délégué de la ville de Montpellier pour négocier la paix avec le lieutenant du roi d'Aragon.

1236 : Regordan de Naves fils de feu Pierre de Regordane et petits-fils de Gaucelm de Naves fait reconnaissance à l'abbé de Bonnevaux de ce qu'il tient aux châteaux de Malbosc, Naves, Corneillo et Banne[19].

1257 : Dame Regordane épouse de Guillaume Mament à Saint-Gilles (30)[20].

1271 : Regordan de Naves signe le paréage avec Philippe le Hardi pour le château de Banne, avec les autres coseigneurs (Dragonnet de Chateauneuf et Arnaud de Jalès, Jaucelme du Pradal, Pierre de Banne, Astorg d'Auriol, Guillaume de Buis, Pierre de Beauvoir au nom de sa femme Guigone, Guigon, Bernard, Arnaud et Guillaume de Bane[21].

1269, 30 janvier : seigneur Pierre de Regordane, père de la seigneuresse Marie de Sauve passe une vente (avec d'autres) à Cécile Fulcodi fille du pape Clément IV, d'une terre à Saint-Gilles) l'abbaye de Saint Gilles.[22]

1274 : Regordan de Naves signe le paréage avec le roi Philippe le Hardi[23] pour Naves avec Jaucelme de Naves.

1293 : Bertrand de la Regordane, consul d'Alès.

1308 : Pierre de Regordane témoin d'un acte entre le seigneur d'Alès Raimon Pelet et le roi de France[24] à Montpellier.

1332 : Regordane de Soligniac, fille de Béraud, diocèse du Puy[25].

1340 : Jean de Regordane, jurisconsulte à Alès.

1364 : Regordane de la Tour, citée dans le testament d'Aimar comte de Roussillon, pour une donation[26] de 500 florins car « elle était dans sa maison depuis la mort de son épouse et en avait eu la direction »[27].

Il semble que le nom de Regordane se soit perdu par manque d'héritiers mâles.

Une route

Les statuts des chevaliers pariers de la Garde-Guérin ne citent jamais le nom de la route appelée uniquement « strata ».

1348 : Les marchandises qui sont véhiculées par la Regordane sur Alès, « Merces quae vehuntur in Alestum per Regordanam »[28].

XVe siècle : le chartier du Chambonnet, le chartrier de Vielvic, les notaires du Pradel, les compoix d'Alès, puis les compoix de Ponteils (1595) et Villefort (1602) citent la « *strata publica de Regordana* » ou bien « le chemin public de Regordane ».

Chemin, voie, controverses sur la Regordane

Une voie celte ?

Le fait que la voie mène des Volques Arécomiques aux Gabales a fait écrire aux rédacteurs de l'« Académie des sciences et lettres de Montpellier » que les Volques ont créé cette voie. Cette hypothèse est donnée pour expliquer l'origine « raciale » des Cévenols « par la dolichocéphalie » des Volques. Les Phéniciens, selon eux, ne sont pas allés plus loin que les comptoirs de la côte, ils avaient en outre le mauvais goût d'être des « brachicéphales ». Nous sommes en 1936, nos académiciens font redondance aux sirènes du racisme pan-germanique du parti nazi allemand.

Le chemin qui suit la ligne de faille depuis Alès jusqu'à Villefort a été forcément emprunté de tous

17 Devic, Claude, *Histoire générale de Languedoc* : avec des notes et les pièces justificatives, composée sur les auteurs et les titres originaux…. T. 5 / par dom Claude de Vic et dom Vaissète,… ; commentée et continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de chartes et de documents inédits par M. le chev. Al. Du Mège. J .B. Paya, Toulouse, 1840-1846, p. 605.

18 Teulet, Alexandre, *Layette du trésor des chartes, de l'année 112 à l'année 1246*, Plon, Paris, 1866, Livre des coutumes de Montpellier, p. 310.

19 Chevalier, Ulysse, *Regeste dauphinois, ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*. Tome 2, Fascicules 4-6 / impr. valentinoise, Valence, 1913-1926, p. 279.

20 Bligny-Bondurand, E, *Les Coutumes de Saint-Gilles, XIIe-XIVe siècles*, Picard, Paris, 1915, p. 223.

21 Ménard, Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes, tome 1, Chaubert, paris, 1744-1758, p 347 , consultable sur Gallica BnF.

22 Bondurand, « Sept actes concernant Cécile Fulcodi, fille du pape Clement IV », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, Paris, 1881, p. 243.

23 Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, tome 1, Chaubert, paris, 1744-1758, p 356 , consultable sur Gallica BnF.

24 *Documents relatifs aux Etats Généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel* / publ. par Georges Picot,… imprimerie nationale, 1901, p . 582.

25 *Recueil de mémoires sur le Forez*, Société de la Diana, St Étienne, 1885, p. 445.

26 « Testaments et traités des comtes du Valentinois », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1881, p. 275. Consultable sur Gallica BnF.

27 Chorier, Nicolas, *Histoire générale du Dauphiné*, vol. 2, Chenevier et Chavet, Valence, 1661-1672, p. 358. Consultable sur Gallica BnF.

28 *Cartulaire de la seigneurie d'Alès*, folio 48.

temps par les animaux et les hommes. L'origine naturelle et proto-historique de cette route ne fait plus l'objet de controverses, Marcel Girault l'ayant bien démontré dans ses recherches. On ne connaissait alors que le lieu du Thort avec le « palet de Gargantua » (un menhir de 7 tonnes) sur le tracé du chemin. Depuis, l'*Atlas archéologique du Parc national des Cévennes* a décrit de nombreux rochers à cupules[29], d'âge toutefois indéterminé, qui jalonnent des drailles parallèles à la Regordane, de nombreux tumulus, tel celui de l'Elzière[30] au Chambon, très près de la route, indiquant un peuplement actif, pro-historique de l'âge du fer et du bronze.

Une voie romaine ?

L'attribution du qualificatif « romain » date de la fin du XVIIe siècle et particulièrement du XVIIIe siècle, époque où les curés, qui remplissaient le questionnaire des Bénédictins de Saint-Maur[31], attribuaient à toute construction soignée (en pierre de taille) le terme de « romain » car ils ne pouvaient imaginer que ce soient les ancêtres de ces paysans misérables vivant dans des cahutes de pierre qui aient pu les construire.

Son tracé serait de Nîmes à Gergovie. Elle aurait été tracée par l'empereur Gordien III, qui régna fort peu (233-235) d'où viendrait son nom. On y fit même passer les troupes d'invasion de Jules César, et la tradition populaire à Vielvic (qui ne remonte qu'aux écrits du curé en 1854) décrit un champ, à l'entrée sud du village, où ses troupes auraient campé.

Sidoine Apollinaire, se rendant de Clermont à Arles a pris la route des Cévennes, mais les lieux indiqués par lui, font toujours l'objet de discussions.

Germer-Durand la fait partir de Nîmes à Gabalum (sans doute Javols, en Lozère) et donne quelques références du toponyme.

Pierre-Albert Clément reprend cette idée dans son ouvrage[32] en l'appelant « la route des Arvernes », de Nîmes à Gergovie ; il écarte « l'hypothèse séduisante » d'une route créée par les Phéniciens pour aller chercher l'étain aux îles Cassitérides (en Grande-Bretagne). En revanche, il réduit, sans références, le territoire de l'appellation « Regordane » à la portion entre Belle Poelle et Génolhac (soit 2 km).

Albert Grenier[33] y découvre une voie qui relie des lieux dédiés à Mercure (Mercouly à St-Martin-de-Valgalgues, Gard), Mercoirol à Laval-Pradel, Gard, Mercoire près de Langogne, Lozère).

Rochetin[34] indique que la jonction du Rhône à la Loire se faisait par Beaucaire « *à l'endroit même où venait aboutir la voie Domitienne. Les chariots de transbordement auraient suivi cette voie jusqu'à Nîmes, pour remonter, par l'importante voie du Centre, dite voie Regordane, jusqu'en Auvergne, et, de là, jusqu'aux bords de la Loire* ».

Des vestiges archéologiques, datant des gallo-romains ont été trouvés à divers points de la route : les mines de fer de Palmesalade (Laval-Pradel), le site de Vielvic (Saint-André-Capcèze). Si les Romains et les Gallo-romains l'ont utilisée, ce n'est pas une construction romaine, comme la voie Domitienne, puisque elle est beaucoup plus ancienne.

Les hypothèses sur le nom « Regordane »

Un hydronyme celte

Gratien Charvet attribue l'origine de Régordane à la traduction celte : reg=cours d'eau et ourdan=chemin, le chemin des cours d'eau.

Une origine occitane

Marius Balmelle y voit le mot *gorg* (gour, gourgue) qui signifie « trou d'eau ». Lo regòrd en occitan est aussi le jaillissement de l'eau. Un agneau né durant l'estivage est appelé « *lo regordet* » (le dernier jailli du sein de sa mère).

Un nom venu de Navarre espagnole

Pierre-Albert Clément reprend à son compte l'origine de Regordane racontée par Claude Plathey[35] qui chemine sur *El camino de la regordana*. « *Regor ou regol désignait en catalan la châtaigne sauvage en général* ». Donc pour lui, « *la forêt de Regordane était donc à l'origine une forêt de châtaigniers non greffés* »[36].

29 Oslily, Richard et Tillault Francis, « Les gravures rupestres de la haute vallée de la Cèze dans les Cévennes orientales (Gard) » *Bulletin de la société préhistorique française*, année 1998, volume 95, niuméro 4, pp. 555-564.

30 Autre ouvrage très intéressant, Salles, Jean, Torion, Marina, *Géographie des monuments préhistoriques cévenols*, publication du GARA, 2007, sans lieu de publication, ni d'éditeur.

31 Dumas, Marie-Lucy, « L'enquête géographique au milieu du XVIIIe siècle : l'exemple du nord du diocèse d'Uzès », *L.C.C.* n° 184, p.24-29.

32 Clément, Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges, en Cévennes et bas-Languedoc*, Presses du Languedoc, Montpellier, 5e édition, p. 160, avec carte.

33 Grenier Albert, « La voie Regordane et Mercure », *Homenagen a Martin Sarmento*, 1933, p. 137-144.

34 Rochetin, *Étude sur la viabilité romaine dans le département du Vaucluse*, 1883.

35 Clément, P.-A., *Les chemins…*, op. cité, p. 160.

36 L.C.C. n° 94, p. 1 « Une énigme résolue ? Regordane, une découverte toponymique.

Un nom venu de Syrie ou apporté du Languedoc en Syrie ?

Adrien Blanchet dans son « Hypothèse à propos de la « voie Regordane »[37] a retrouvé dans les chroniques des Croisades la mention de Regordane à plusieurs endroits. Pour lui deux solutions : « 1° *le nom a été apporté du midi de la France en Orient* ; 2° *ce même nom est venu de Syrie en occident* ». Il est possible qu'un « Regordane » ait fait partie de la suite du comte Raimon de Toulouse, lors de la première croisade.

- Ricordane, « un casal qui est sous le chef dou flum qui cort devant Acre » (L'Estoire de Eracles empereur)

- Tell Kurdana : lieu d'une défaite des Templiers devant les forces turques, le 26 août 1208. Le patriarche de Jérusalem mène une procession de la sainte croix « *in castra domini quae praecesserunt ad Recordanam* » (le château des seigneurs qui l'emportèrent (à la bataille] de Regordane).

- 1235 : accord entre Templiers et Hospitaliers à propos des moulins et de l'eau du fleuve Acre, qui venait de la fontaine Recordane.

- 1262 : acte par lequel Thomas évêque de Bethléem, et les autre arbitres cy-dessus nommés, pour finir à l'amiable les différents qui restaient à décider entre l'ordre de l'Hôpital et celui du Temple après leur dernière sentence ; déclarent pour les moulins d'Oc et de Ricordane, ils doivent suivre l'accord qui avait été fait cy devant entre eux le 9 e jour de juillet 1362[38].

Un nom venu de la transhumance

Anne-Marie Brisebarre dans « Bergers des Cévennes : histoire et ethnographie du monde pastoral et de la transhumance en Cévennes » relaie l'opinion d'Alain Soutou selon laquelle « la voie Regordane fut d'abord la draille par laquelle les « regòrds » descendaient en fin de période d'estivage ». Le « regòrd » est l'agneau né en estive.

Un nom venu de l'Allier

Roland Andréani écrit : « *Logé dans la faille de Villefort, la voie Regordane doit son nom au « val Regord » de la haute vallée de l'Allier* »[39].

Un nom répandu ailleurs

- Nojaret (commune de Vialas) : lieu dit Regordenc (châtaigneraie) Fonds Montclar, cité par Marcel Daudet [40]

- le terroir des Regourdounes, à St-Christophe-d'Allier (43)

- les jardins des Regordanes, au-dessus de Sommières (30)

- à Lacoste (34) au-dessus de la route de la Graufesenque

- à Tharaux (30) au-dessus de la route de Nîmes à Alba Helviorum.

P.-A. Clément propose d'ailleurs de « *vérifier s'il se trouve encore des châtaigneraies à ces endroits* ».[41]

Écriture de Regordane

Régordane ? ou Regordane ?

La prononciation implique en français un accent aigu sur le e ; en occitan, le e se prononce toujours é. Depuis Marius Balmelle, la tradition vise à écrire « Regordane » et le prononcer régordane. Mais si on voulait vraiment l'écrire en occitan, il faudrait l'écire ainsi : *lo camin regordan*, ou *strata regòrdana*, ou *Regòrdana*.

Seuls les documents modernes, panneaux routiers, guide du GR700 etc. ont ajouté un accent sur le e.

Bibliographie

La bibliographie récente sur la Regordane, et ses abords, est encore restreinte. L'article de Robert-Henri Bautier, sur les routes au Moyen Âge, qui date de 1960, reste toujours valable.

Sur les routes et chemins

Bautier, Robert-Henri, « Recherches sur les routes de l'Europe médiévale, 1. De Paris et des foires de Champagne à la Méditerranée par le massif Central », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610 du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1960, p. 99-143.

Bréchon Franck, *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge*, thèse, université de Lyon 2, résumé consultable sur http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/brechon_f/info

Girault, Marcel, *Attelages et charrois au Moyen Âge*, Lacour, 1992, 203 pages.

37 Blanchet, Adrien. « Hypothèse à propos de la « Voie Régordane ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 89e année, N. 3, 1945. pp. 458-463.

38 Inventaire de pièces de Terre Sainte de l'ordre de l'Hopital / publ. par J. Delaville Le Roulx, 1895, p. 63.

39 Andréani, Roland, *Nouvelle histoire de Nîmes*, Privat, 2005, 319 pages, p.84.

40 L.C.C. 123, p. 19 « À propos de Regordane ».

41 L.C.C., 123, idem.

Topoguide, *Le Chemin de Régordane*, GR 700, FR randonnées, 2008.

Clément, Pierre-Albert, « À propos de Regordane », *L.C.C.* n° 123, octobre-décembre 2000, p. 19.

Dumas, Marie-Lucy, « Le colloque de Saint-Gilles sur la Regordane », *L.C.C.* n° 168, janvier-mars 2012, p. 29.

Sur le pèlerinage à Saint-Gilles

Girault, Marcel et Girault Pierre-Gilles, *Visages de pèlerins au Moyen Âge : les pèlerinages européens dans l'art et l'épopée*, Zodiaque, 2001, 388 pages.

Girault, Marcel, « L'itinéraire du charroi de Nîmes, chemin de Saint-Gilles et chemin de Regordane », Mélanges René Louis, *La chanson de Geste et le mythe carolingien*, t. II, Saint-Père–sous-Vézelay, 1982, p. 1105-1116.

Lepère, François, *Sur le chemin de Saint-Gilles : la voie Regordane*, Lepère éditions, 2004, 130 pages.

Perrot, Jean-Pierre, *Moi, Julien dit l'Hospitalier, pèlerin de saint-Gilles, établi passeur au bord du Gardon, sur le chemin de Regordane*, roman historique, Lacour, 2014, 84 pages.

Sur les villages, le long de la Regordane, au Moyen Âge

Vézénobres :

Ébérard, Élisabeth, « Le fort de Vézénobres (Gard), projet de sauvetage », GARA, revue annuelle, 2013, n° 41, p. 32-35.

Aspord-Mercier, Sophie, « Le Fort de Vézénobres, premiers résultats archéologiques », GARA, revue annuelle, 2014, n° 42, p.14-18.

Fontanieu, Élisabeth et Bord, André, Vézénobres : les seigneurs de Vézénobres, Hors série n° 39 du *L.C.C.*, 1989, réédité en 1998, 9 pages.

Alès :

Elzière Jean-Bernard, *Des châteaux médiévaux d'Alès au Fort Royal de la Contre-Réforme (1687)*, http://www.e-corpus.org/notices/99989/gallery/601475/fulltext

J. Pellet et Y. Chassin du Guerny : «Les châteaux et fiefs du comté d'Alais au début du XVe siècle, d'après les hommages et dénombrements faits à Boucicaut». L.C.C. n° 100, p. 17-32.

Portes :

Mouchebœuf-Guiorgadzé, Claire, « Le compoix de Portes : le parcellaire du village de Portes en 1640 reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien », *L.C.C.* n° 116, juillet septembre 1999.

Génolhac :

Dumas, Marie-Lucy, Génolhac sur la Regordane, tome I, Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils, 2011, 2ème partie « les seigneurs de Génolhac », p. 53-94. 3ème partie, chapitre 1 : St Pierre de Génolhac, chapitre 2 : le couvent des Dominicains, p. 97-139.

Dumas, Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane*, Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils, 2012, tome II, 8ème partie « Construction et développement d'une petite ville jusqu'en 1789 », p. 9-50.

Ponteils :

Dumas, Marie-Lucy, *Ponteils sur le Regordane et la Cézarenque*, Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils, 2014, chap.1, «Ponteils carrefour de routes, du Moyen Âge à la Révolution», p. 36-39 et chap. 12 «Sainte-Marie de Ponteils, un prieuré rural de l'abbaye St-Chaffre du Monastier», p. 59 à 67.

Concoules

Dumas, Marie-Lucy, « Saint-Étienne de Concoules, un prieuré de la Chaise-Dieu sur le chemin de Regordane », *L.C.C.* n° 186, p. 4

Saint-André-Capcèze, Vielvic

Laurans, Alain, *Saint-André-Capcèze, chronique d'une communauté cévenole*, brochure de l'association C.A.D.R.E., s.d.

Villefort :

Dumas, Marie-Lucy, «L'enclos de la ville de Villefort», *L.C.C.* n° 180, janvier-mars 2015, p.9-13.

Bayard :

Girault, Marcel, *La côte de Bayard*, Bulletin du C.E.R., n° 30, année 2010, p. 82-94.

La Garde-Guérin :

D'Hérail de Brisis, Guy, «Haute justice à la Garde-Guérin au XIIIe siècle», *L.C.C.*, n° 114, juillet-septembre 1998, p1-2.

Dumas, Marie-Lucy, À l'origine des chevaliers pariers de la Garde-Guérin, *L.C.C.*, n° 174, 2013.

La Garde-Guérin, brochure de l'association G.A.R.D.E, s.d, 38 pages avec documents et carte, textes réunis par Guy Hérail de Brisis.

Langogne :

Girault, Marcel, «Le chemin de Regordane», *Actes du colloque sur le Millénaire de Langogne*, Archives départementales de Lozère, imprimerie Varennes, Mende, 2000. p. 101-110.

La tour d'Olivon à Sénéchas (Gard)

par Thierry Ribaldone

La tour d'Olivon se dresse sur un rocher dominant la rive droite de la Cèze, à environ 200 m à vol d'oiseau au nord-est de la commune de Sénéchas, à la limite entre le Gard et l'Ardèche. On peut y accéder depuis la RD 318 par une voie forestière qui naît au hameau de l'Esfiel, en direction du Nord. Trente minutes de marche sont nécessaires pour atteindre la ruine, dont la silhouette dentelée surplombe le confluent de la Cèze et du ruisseau des Amarosses.

Des vassaux de l'évêque d'Uzès

Au XIIIe siècle, la terre de Sénéchas est aux mains des Pelet, coseigneurs d'Alès, dont notamment Raimond II Pelet qui en rend hommage à l'évêque Berlio en 1228. D'après un Mémoire du XVIIIe siècle[1] c'est Olivon de Lussan, fils de Pierre de Lussan, parier de La Garde-Guérin, qui fait bâtir la tour éponyme, baillée à prix fait le 15 juin 1438 au dénommé Jean Blanc, pour « *128 moutons d'or d'une valeur de 98 livres tournois; suivant la quittance de 1440* ». L'édifice, qui pouvait communiquer par signaux avec le château du Chaylar, à Aujac, situé en amont sur la rive gauche de la Cèze, servait de sentinelle pour garder le passage que constituait la rivière.

Olivon (ou Olivier) de Lussan apparaît comme seigneur de Villespasses, fief de la seigneurie d'Altier, dans un inventaire de ses biens daté du 11 octobre 1415[2], puis dans une reconnaissance féodale qui lui est faite le 22 juin 1422 (Chart. Champ, 3 J 10). Il tient le fief de Sénéchas de son épouse Aigline de La Garde, dame d'Alteyrac, qualifiée de « dame de Sénéchas » dans le sommaire de son testament, rédigé le 30 mars 1436[3] C'est dans une quittance du 17 juillet 1438[4] qu'il est dit « seigneur de Sénéchas », et dans un écrit du 25 novembre 1440 (Chart. Chambonnet, 77) qu'Aigline de La Garde l'institue son héritier. On le retrouve dans un acte du 5 février 1457, «passé au mas de Villespasses, maison du seigneur de Sénéchas»[5].

La construction de la tour a pu être dictée par l'évêque d'Uzès à la fin de la guerre de Cent Ans pour protéger ses terres des incursions des Routiers toujours présents sur le territoire. Mais comme la paroisse Notre-Dame de Sénéchas relevait aussi du seigneur de Portes, c'est peut-être ce dernier qui en fut le commanditaire, car on sait qu'en 1678, « *la forteresse appelée La Tour d'Olivon avec le domaine*

1 «Mémoire historique et géographique de la paroisse d'Aujac, au diocèse d'Uzès, dressé en conséquence de la lettre écrite par Mr Trinque Laygue sindic dudit diocèse, aux consuls de la dite paroisse, en date du 20 avril 1736, pour servir à faire la carte et l'histoire générale du Languedoc» Archives départementales du Gard 1 F25 / 20.

2 Chartrier du Champ, 3 J 133.

3 Arch. dép. du Gard 1 MI 122 Chartrier du Chambonnet, 84.

4 Arch. dép. du Gard 1 MI 130 Chartrier de Chapelain, 92 / 10. (

5 Arch. dép. du Gard 1 MI 79 Fonds Merle de La Gorce, 21 / 4.1

noble dans lequel elle est bâtie, en la paroisse de Sénéchas, (était) *inscrite au nombre des biens tenus par les vassaux des marquis de Portes, au même titre que d'autres biens* »[6].

À la mort d'Olivon de Lussan, la seigneurie de Sénéchas échoit à sa fille Catherine, née de sa seconde épouse Françoise du Folhaquier. Catherine est mariée à Pierre II de Merle, lui-même fils d'Aigline de La Garde et d'Arnaud de Merle, chevalier, seigneur de La Baume, son premier mari. Pierre de Merle - dit de La Garde - rend hommage de son fief de Villespasses le 26 septembre 1470, comme « héritier d'Aigline de La Garde, sa mère », à Guillaume-Armand III, vicomte de Polignac et seigneur de Randon (Chart. Champ, 3 J 161). Le 21 mars 1503, après la mort de Jean de Merle, fils du précédent, sa veuve Simone de Solatges fait à son tour un acte de « foi et hommage serment de fidélité, aveu et dénombrements » pour Sénéchas, Alteyrac et Villespasses à Louis de Montlaur, baron de Randon (Chart. Champ, 3 J 161). Les domaines passent ensuite à Louis de Molette, sire de Morangiès, par son mariage avec Louise, fille de Jean de Merle, lesquels sont cités conjointement dans un acte du 2 octobre 1538 (Chart. Champ, 3 J 16).

La maison de Molette conserva, semble-t-il, la seigneurie de Sénéchas jusqu'à Charles-Auguste de Molette, décédé en 1705. On ignore à quelle époque la tour fut ruinée, on sait seulement que, dans le Mémoire de 1736, l'auteur note: « *Au midi dudit lieu d'Aujaguet, du coté de Senechas, sur le bord de la rivière de Cèze, il y a une tour, appelée la tour d'Olivon, dont le couvert et une partie des batimens sont tombés en ruine. Elle est bâtie dans un endroit enfoncé, affreux et inaccessible, sur un rocher un peu élevé où les animaux les plus farouches ont peine à passer... Cette tour était forte et presque imprenable* ». C'est, à quelques éboulis près, l'état dans lequel elle se trouve actuellement.

Une tour habitable

Bâtie à l'extrémité nord-ouest d'un gros rocher en saillie sur le cours de la Cèze, haut de plusieurs dizaines de mètres, la tour d'Olivon en domine parfaitement l'amont et l'aval. C'est un ouvrage rectangulaire de 8,30 m, 7 m de large et d'environ 13 m de haut. Les murs, épais de 1,30 m à la base, sont montés dans un appareil régulier de blocs de schiste grossièrement équarris, que tiennent aux angles des chaînes harpées, le tout scellé à mortier de chaux. Ils hébergeaient trois niveaux, dont le dernier devait être sommé d'une plate-forme à parapet.

On accède à l'intérieur par une porte de plain-pied pratiquée au nord, du côté de l'à-pic. Cette porte, large de 1,10 m et haute de 2 m, s'ouvrait sous un arc cintré, bloqué au mortier, qui a disparu. Elle était fermée par la barre transversale propre à ce type d'édifice et dont une loge est encore visible sur un piédroit. Son couloir, voûté en cintre surbaissé, donne sur la salle basse qui ne conserve de sa voûte en berceau que les amorces latérales. Lieu de stockage, celle-ci ne possède qu'une ouverture, hormis la porte d'entrée: une archère-canonnière ébrasée pour arme à feu de petit calibre[7] percée au sud, sous l'intrados de la voûte. Dans l'angle sud-ouest, un escalier de quelques marches, plaqué contre le mur, devait être l'accès à la salle du 1er étage. Une fouille permettrait sans doute d'en dégager les autres, enterrées sous les décombres qui emplissent les trois-quarts de la pièce.

Les deux niveaux supérieurs, séparés vraisem-

6 Elzière, J.-B., *Le Moyen Age dans la région de Génolhac approché à travers la voie de Régordane, les bourgs de Génolhac et de Villefort, les principaux châteaux et églises*, Premiers éléments, Ed. Mithra, Aureille, janvier 1996, pp. 78-83.

7 La fente est haute de 0,70 m et l'orifice circulaire de la bouche à feu n'excède pas 10 cm de diamètre.

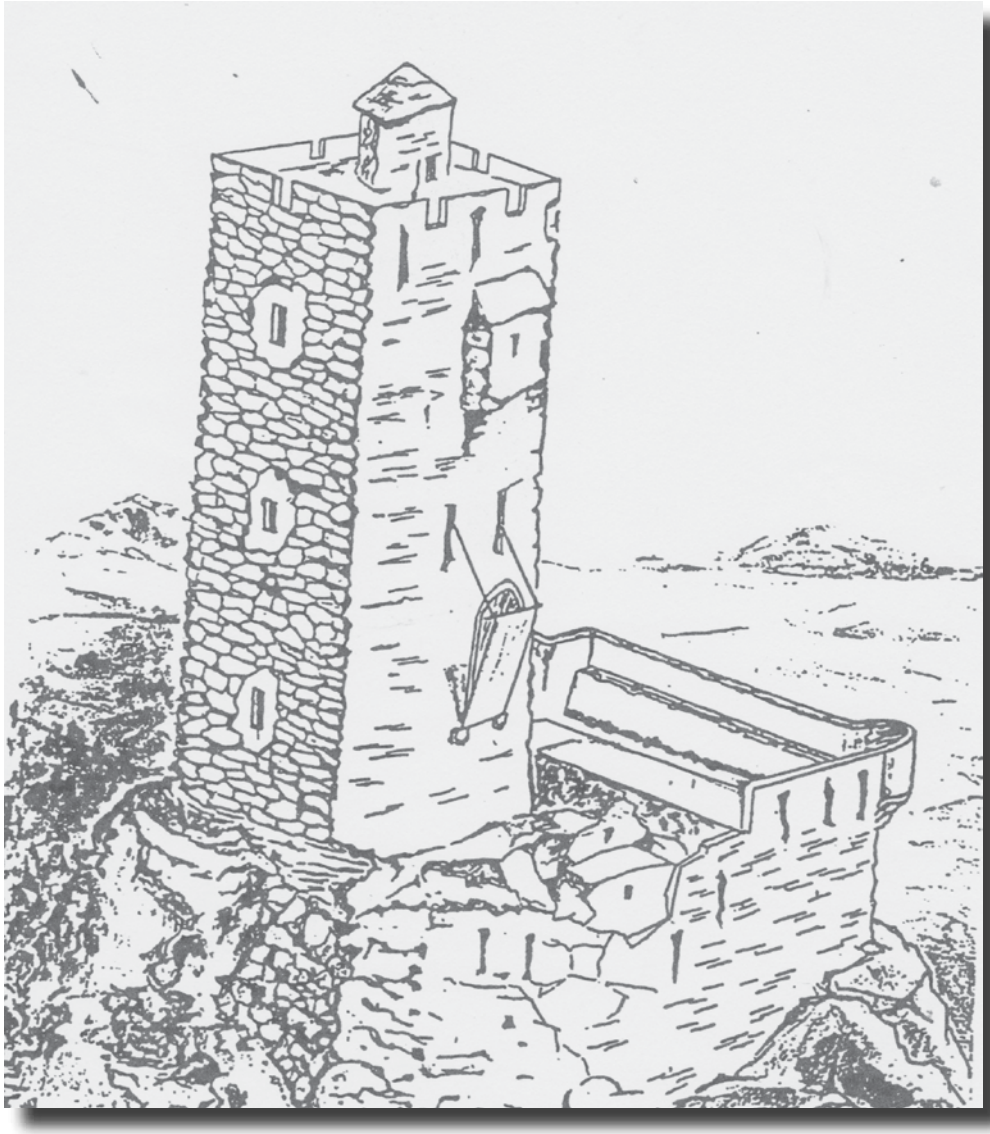

Reconstitution par Jean Roux, p. 82, dans Elzière J.-B., op. cité.

blablement par un plancher, constituaient la partie habitable de la tour. Là devait loger (le chef de) la petite garnison chargée de surveiller le couloir de pénétration qu'offrait la Cèze, notamment en période de basses eaux. Les murs nord et est étant presque totalement détruits au-dessus de la salle basse, on ne peut tenir compte que des aménagements encore visibles sur les autres côtés.

Au 1er étage, subsistent en effet plusieurs éléments indiquant un lieu de séjour permanent :

- à l'ouest, le négatif d'une grande cheminée, puis une brèche qui paraît avoir été une archère,
- au sud, près de l'angle sud-ouest, le réduit éventré d'une latrine dont le canal d'écoulement incliné et l'orifice extérieur sont toujours en place.
- l'étroit escalier de quelques degrés qui, plaqué contre le mur ouest, permettait d'y accéder.

À noter également, juste au-dessus de la salle basse, le piédroit parementé d'une probable meurtrière ébrasée.

La même disposition se retrouve sur la face ouest du 2e étage avec, outre le négatif de la cheminée et l'échancrure médiane d'une ancienne fenêtre avec coussièges, une armoire murale et, logé près de l'angle sud-ouest, un beau placard à dalles de schiste. Sur la face sud et à la verticale de la latrine du niveau inférieur, s'avancent les vestiges d'une bretèche maçonnée, dont il reste la partie supérieure, coiffée de dalles de schiste. Cette pièce était close par une voûte en berceau (départ de l'intrados au sud-ouest) qui supportait la terrasse sommitale.

Une quittance citée par un archiviste du XIXe siècle, dans un article de l'abbé Roux[8], ferait état des fondations d'un «castel viel» sur lesquelles la tour aurait été bâtie. Il subsiste bien un mur de soutien monté à sec, qui longe la base de l'ouvrage à l'est, mais celui-ci portait sans doute le cheminement d'accès à la tour. Quant aux restes de murs en pierres sèches qui s'échelonnent en contrebas, leur état et la végétation qui les étouffe rendent impossible toute analyse. Quasi inaccessible depuis la voie forestière qui descend jusqu'à la Cèze, la tour d'Olivon contribue avantageusement à la beauté du site. Son déblaiement et sa consolidation ne seraient que justice

8 Abbé J. Roux, Sénéchas et ses seigneurs, article de *Lo Rebieure* n°28, p.13-14.

Le texte en langue d'Oc # Lo saumon

Tot aquò s'es passat trent'ans avant la guèrra
Lo que me l'a contat lo teniá de son paire.

Un riche aviá crompat ben pus naut que Vialàs
Un castèl aborrit au mitan d'argelès.
Per baile i aviá mes un loseròt de raça,
D'aqueles qu'an jamai trobat la tèrra bassa
Rablat e pichotet, cobèrt dau cabeçau[1]
Que totjorn carrejava a mens d'èstre malaut.
En estiu lo portava en guisa de capèl,
E quand veniá l'ivèrn l'aviá coma mantèl,
Sens femna, sens enfants, amb un chin per companhon,
Viviá solet au castèl perdut dins la montanha.
Fasiá sa biaça amai marcava pas famina.
Pron propret se teniá rapòrt a la vermina,
Aviá bon estomac e sovent per dinnar,
Coma sopa o fricòt preniá de bajanat.
Un codombre, una ceba amb un talhon de lard,
Una nose, una poma, èra pas galavard.
E butava lo tot amb una aiga de sorça,
Car i aviá pas de vin e sa sola ressorsa
Èra de beure un còp a la *gargareleta*
De gaspa[2] de cinc jorns car l'aimava *aigraleta*.
Or un jorn, lo mossur venguèt sens badar gara,
Aviá passat la nuèch en cò d'Estòr a Bara.
Tombava coma ditz un pauc a l'*improviste*
Car esperava pas l'onor de sa visita.
A son baile li diguèt; « ai una fam de lop
Defòra as un panièr amb un saumon, pren-lo,
De cobre lo metràs, avisarem pus tard,
Per lo moment, se vòs, fai me passar lo lard,
E quand i siás *aussi* lo topin de rebarba[3] .»
L'autre boleguèt pas, se gratava la barba.
E tot d'un còp li faguèt : « Un saumon al castèl ?
Amb un ase n'ai pro dejà qu'es farandèl
Per lo faire taire que bramèsse pas plus.
Lo sojorn al castèl serà pas pus tenable
Quand saràn totes dos dins lo *mesme* estable.»

«Mon amic, li faguèt lo mèstre, siás malaut,
Ta cervela n'a pres, car fau èstre fotral
Per metre dins l'estable un ase e un peisson!»
«S'aquò es coma disètz, vos demande perdon.
Un peisson ? perqué pas un plat de galinèla?
Sètz anat cercar 'quò aicí segur a l'escòla.
Per ieu qu'ai pas jamai viscut que dins ma bauma
Cresiái que lo saumon èra un filh de la sauma[4].»

Tout cela s'est passé 30 ans avant la guerre.
Celui qui me l'a raconté le tenait de son père.

Un riche avait acheté, bien au-dessus de Vialas
Un château délabré au milieu des genêts.
Comme gérant, il y avait mis un Lozérien de race,
De ceux qui n'ont jamais trouvé la terre basse,
Petit et râblé, par la faute du « cabussaou »
Qu'il portait continuellement, sauf cas de maladie.
En été, il s'en coiffait en guise de chapeau,
Et quand venait l'hiver, il l'avait comme manteau.
Sans femme, sans enfant, avec un chien pour compagnon,
Il vivait seul au château, perdu dans la montagne.
Il préparait sa nourriture et ne faisait pas pitié.
Assez propret il se tenait, rapport à la vermine.
Il avait bon estomac et, souvent, pour déjeuner,
Comme soupe ou fricot il prenait du badjana
Un concombre, un oignon, avec une tranche de lard,
Une noix, une pomme, il n'avait rien d'un goinfre.
Et il poussait le tout d'un bon coup d'eau de source,
Car il n'avait pas de vin, et sa seule ressource
Était de boire un coup, hop, à la régalade
De petit lait de cinq jours, car il l'aimait aigrelet.
Un jour, le monsieur s'en vint sans crier gare.
Il avait passé la nuit chez l'Estor, à Barre.
Il tombait, comme on dit, un peu à l'improviste,
Car on n'espérait pas l'honneur de sa visite.
À son gérant il dit : « j'ai une faim de loup !
Dehors, j'ai laissé un panier avec un saumon, prend le.
Tu le mettras de côté, nous aviserons plus tard.
Pour le moment, s'il te plaît, fais-moi passer le lard ;
Et aussi, pendant que tu y es, le pot de rebarbe. »
L'autre ne bougeait pas. Il se grattait la barbe.
Et tout d'un coup il fait : « un saumon, au château ?
L'âne suffisait bien, d'autant plus qu'il est bruyant.
J'ai dû, lundi, lui attacher la queue à une patte,
Pour qu'il se taise et cesse enfin de braire.
Le séjour au château ne sera plus tenable
Car ils se trouveront tout deux dans la même étable ».

« Mon ami, lui dit le maître, tu dois être malade.
Ta cervelle en a pris un coup, car il faut être dérangé,
Pour mettre dans l'étable un âne avec un poisson ! »
« Si c'est comme vous dites, je vous demande pardon.
Un poisson ? Pourquoi pas un plat de gélinotte ?
Vous êtes allé chercher ça j'en suis sûr à l'école.
Pour moi qui n'ai jamais vécu que dans ma bauge,
Je croyais que le saumon était un fils de la sauma !

Pape

source : 1939, le journal des anciens combattants « Le poilu Cévenol », retranscrit d'après l'Almanach du Val Borgne, 1991, p ; 54 et 56.

1 Ou le *sascuol*, sac rempli de paille qui sert de coussin pour porter de lourdes charges sur son dos.
2 Petit lait qui reste de l'égouttage des fromages de chèvre.
3 Tome de chèvre poivrée.
4 Bête de somme : âne, mule, mulet ou ânesse.

RECUEIL GÉNÉRAL DES ARRÊTÉS, PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS ET CIRCULAIRES
ÉMANÉS DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU GARD
depuis la création des préfectures en l'an VIII (1799-1800), jusqu'au 31 décembre 1815
Nismes, 1817.

Relevé par Jean-Gabriel PIETERS le 19 mai 2016

ÉTAT des Foires du département du Gard.

NOMS DES COMMUNES	JOURS DES FOIRES	LEUR DURÉE
	Ier ARRONDISSEMENT (ALAIS)	JOURS
ALAIS	17 janvier	(*) 1
	24 août	8
	(**) 27 avril	1

(*) Prolongée de deux jours par décret du 6 janvier 1813.
(**) Établie par décret du 19 mars 1809.

SAINT-AMBROIX	7 janvier	1
	25 avril	1
	16 août	1
	6 décembre	1
ANDUZE	1er jeudi de décembre	3
	15 jours après	2
	Ier jeudi de novembre	3
BARJAC	14 février	1
	20 mai	1
	10 août	1
	2 novembre	1
CHAMBORIGAUD	2 janvier	1
	12 avril	1
	9 septembre	1
	20 décembre	1
GÉNOLHAC	le vendredi saint	1
	30 juin	1
	Ier août	1
	23 novembre	1
	10 décembre	1
SAINT-JEAN-DU-GARD	le mercredi avant le dimanche des Rameaux	1
	24 juin	1
	10 décembre	1
SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS	29 août	1
St JEAN-DE-VALÉRISCLE	3 septembre	1
LÉDIGNAN	10 août	1
PORTES	Ier mai	1
	Ier juin	1
	30 novembre	1
ROBIAC	6 août	1
VÉZÉNOBRES	25 novembre	1
	28 avril	1

Quatre siècles regardent le hameau des Gypières

par Éric Baier

Le hameau des Gypières (photo ci-dessous), situé sur la commune de Générargues, non loin d'Anduze, fait l'objet ici d'une analyse longitudinale sur quatre siècles pour déterminer les modifications et transformations de sa structure cadastrale. Les sources historiques utilisées abondent (compoix de Générargues 1635, compoix de Générargues 1670, cadastre de 1810 et cadastre actuel, Etudes de géographie physique intitulées « Les systèmes des terrasses cévenoles » sous la direction de Claude Martin et publiée en 2006). Mais le repérage des héritages familiaux, la détection des stratégies familiales d'occupation des lieux est facilitée par les études menées par un groupe de quatre femmes sous la direction de Monique de Fontanès aujourd'hui décédée, qui a publié dans les années 90 une petite revue locale intitulée « *Mémoires et Grimoires* ».

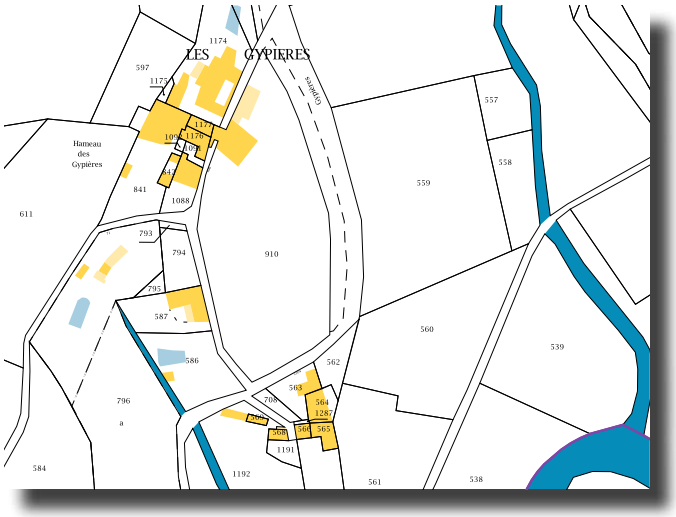

Plan cadastral des Gypières 2015

Le hameau des Gypières vue est/ouest

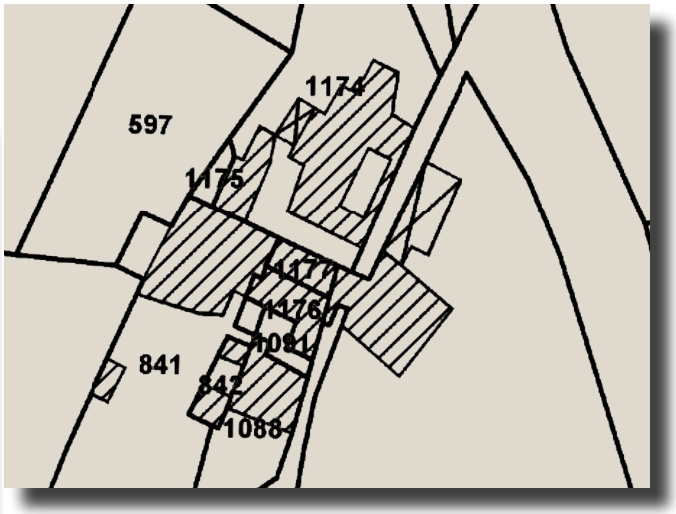

Propriété 1174 Propriété 1175 Propriété 1176 Propriété 1177 Propriété 1091 Propriété 1088 Propriété 841 Propriété 842 qui seront reportées sur le plan des années 1635 et 1810.

On sait par exemple, grâce à ce groupe de femmes, que le 22 avril 1622 (*Mémoires et Grimoires* n° 3 et 4 199 page 69), Barthélémy Corbessas habitant Les Gypières et Laurent Astruc du Mas Carbonnier (actuel Mas Bouvier) participent financièrement, avec d'autres notables de Générargues, à l'acquisition d'un terrain pour construire le premier Temple de Générarques. On va suivre la descendance de ce Barthélemy Corbessas, propriétaire du mas principal des Gypières, puisqu'on retrouve son fils Jean Corbessas sur le compoix de 1635 (*en italique n° 421 ci-dessous*) et son petit-fils Jacques Corbessas sur le compois de 1670, tous les trois ayant occupé le même bien-fonds (voir encadré n° 2 ci-après). Le bien-fonds Corbessas passe à Victor Fontanes, bourgeois d'Anduze, au cadastre de 1810, mais le bien-fonds de Margueritte Meynesse reste dans les mains de la famille Corbessas, puisque la veuve de Pierre Corbessas l'occupe encore en 1810. Dans le cadastre actuel.

Reconstitution chronologique des propriétaires des bâtiments des Gypières de 1635 à 1810

N° cadastral actuel	1635	1811
Propriété 1174 et 1175	Jean Corbessas	1149 : Fontanes Victor bourgeois Anduze *(actuel P 1174 et 1175)* 1148 : Bonny J.P. plâtrier, *(actuel 1174)*
Propriété 1176 et 1091	Etienne Ronnivet.	1145 : Fesquet Elie *(actuel 1176,1091)*
Propriété 1177	Margueritte Meyneisse	1147 : Veuve Corbessas Pierre *(actuel 1177)*
Propriété 841	Hoirs Michel Lauret	1146 : Gascuel Jean *(actuel 841)*
Propriété 1088 Propriété 842	Michel Gaussorgues Claude Lauret	1145 : Fesquet Elie *(actuel 1091 et 1088)*

Plan cadastral des Gypières cadastre 1810

1149 : Fontanes Victor bourgeois Anduze *(actuel 1174 et 1175)*
1148 : Bonny J.P. *(actuel 1174)*
1147 : Veuve Corbessas Pierre *(actuel 1177)*
1146 : Gascuel Jean *(actuel 841)*
1145 : Fesquet Elie *(actuel 1088,1091)*

Il porte dorénavant le n° de propriété 1177 (voir tableau ci-dessus).

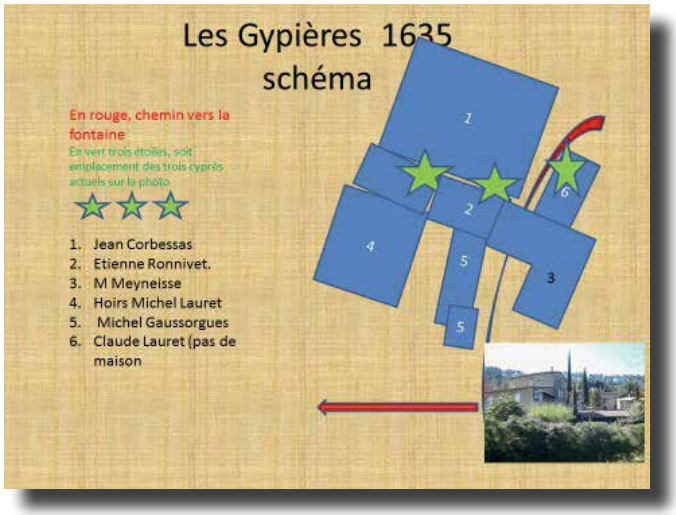

Le bien fond Corbessas et ses subdivisions

Nous ne mettons pas l'accent ici sur les transferts patrimoniaux intra-familiaux, mais ce qui nous intéresse en priorité, c'est une sorte de plongée à travers quatre siècles, pour comprendre comment, une ferme très étalée sur un ou deux étages en 1635, est devenue cet immeuble à plusieurs niveaux comprenant tant de couloirs et de passages. Le bâti sur un seul étage est bien mis en évidence dans *Terrasses cévenoles* page 83 : « *la maison est dite à deux étages partie en voûte, partie solier, soit un bâtiment à un étage dont une partie repose sur un sous-sol en voûte* ».

Nous nous arrêtons sur le chiffre 421 du compois de 1635 qui décrit en détail le bâti qui va nous retenir ci-dessous (pour les mesures d'arpentage, voir la note).

421. JEAN CORBESSAS, ses maisons d'habitation, 23 can 4 pal, cour et four 16 can clede 3 can pailliers et étables 12 can 4 pal cour et jasse 16 can, terre laborative sur les dites maisons 1 cestérée 2 quartes et 15 can et vigne en faisse presque ruinées et rochaire 2 quartes 1 can et 10 pal et plus entière euzière et chastanet, herme, brugasse et un casal où était la clede de feu Mouissac icelle entière appelée Laruffe 11 cestérées ***le tout se tenant ensemble*** *confronte* ***du chef qui est du Couchant*** *autre pièce dudit Corbessas appelée panamidol en partie sive David Fontanes serre et carrieras de Mounies au milieu, du pied qui est du Levant*

autre pièce dudit Corbessas appelée la parran (terre de qualité), le chemin et carrière du dit lieu de Valunès au milieu et faisant esquaire les maisons de MARGUERITTE MEYNEISSE Etienne RONNIVET et des hoirs de Michel LAURET, et ***le chemin allant à la font et au puits*** *dudit lieu, du* ***midi*** *les hoirs de Michel LAURET faisant esquaire et partie autre pièce dudit Corbessas appelée Bourelie, et* ***du Nord*** *l'aire euzière et autre castanet dudit Corbessas filant en droite ligne de la « carrieras » de l'aire en haut jusqu'au serre. 11 sols.*

Jean Corbessas fait partie d'une famille aisée (en 1635, il paie un impôt de deux livres 5 sols, ce qui le place au 4ème rang des propriétaires de Générargues) qui possède plusieurs maisons sur le même site, « *se tenant ensemble* ». Le compoix nous décrit plusieurs cours et mentionne deux fours à pain toujours visibles aujourd'hui. Dans la propriété 1174, on trouve des caves énormes sur un seul étage qui constituent sans doute les décombres de ces « *pailliers étables cours et jasses* » qui marquaient la richesse du sieur Jean Corbessas.

Les autres occupants

Comment a-t-on procédé, en l'absence d'un plan annexé au compoix de 1635, pour restituer à chaque propriétaire l'emplacement qu'il occupait probablement à l'époque ? L'astuce a consisté à utiliser à plein le terme de « degré et passage » qui signale la présence d''un « escalier et d'un passage au-dessous ».

448 MARGUERITTE MEYNEISSE veuve de Jean Fabre Valunes petite maison 2 can 1 pal ***degré et passage au-dessous*** *1 can 4 pal confronte du* ***Levant*** *la carrière dudit lieu, du* ***Couchant*** *la maison et passage de Etienne Rouannet d'Anduze et* ***du midi*** *en pointe la carrière* ***du Nord*** *la maison de Jean Corbessas*

On constate alors que trois propriétaires se regroupent autour de ce passage. De plus, Margueritte Meynesse confronte du couchant le passage et la maison de Etienne Ronnivet .

Les activités liées aux Gypières

Quelles sont les activités agricoles reliées au bien-fonds Corbessas ? À côté de l'élevage du petit bétail traditionnel dans les Cévennes, on retrouve principalement la vigne, les chastanets (châtaigniers) et les euziers (chênes verts), mais pas encore de mûriers qui feront leur apparition après les grands gels de 1722 qui ont décimé les chataigniers. Jean Corbessas est également à la tête d'un champ important appelé « *le parran* », c'est une terre très productive.

422. Item une pièce de Terre assise sous le dit lieu de Valunès appelée la parran contient terre laborative dans laquelle ruine plantée et cazal 2 cestérées et 2 quarte confronte du chef la maison habitative du dit Corbessas et celle de Margueritte Meyneisse Veuve de Jean Fabre du ***midi*** *le chemin de Valunes à Anduze du Levant soi-même et ch. de Blateiras à Anduze. 2 sols 60*

L'extraction du gypse

Une mention spéciale doit être faîte de l'industrie du gypse qui est présente par trois notations au compoix de 1635 « *432 : gypière de Pierre Fesquet de Cabanoule ,433 autre gypière, 440 gypière de Claude Puech* ». La richesse du hameau des Gypières est, au XVIIe siècle, due à l'exploitation du gypse qui était extrait de la mine à l'est du vallon du Dodé. Cette petite industrie locale est ce qui permet à des laboureurs des Gypières de s'élever à une classe supérieure de propriétaires aisés pouvant investir en commun.

432. item autre pièce contre la gypière de Pierre Fesquet de Cabanoule contient T laborative 2 cestérées. une quarte deux cans confronte du chef terre herme de Corbessas chemin des gypières au milieu du pied le vallon daudet du midi Laurence Astruc muraille au milieu. 10 deniers

L'extraction du gypse et la fabrication du plâtre se poursuit au XVIIIe et XIXe siècle comme l'atteste au cadastre de 1810 la présence de six plâtriers pour le seul hameau des Gypières (voir encadré ci-dessus : Propriétaire n° 1148 Jean-Pierre Bonny, plâtrier).

Le foncier et son évolution

Les bâtiments sont étendus en surface (cours, jasses, paliers, cloves et cazals) et ne s'édifient que sur un seul étage. Il n'y a qu'une seule salle commune qui sert de cuisine et de dortoir commun. Pourquoi cette permanence pendant plusieurs siècles de bâtiments à un étage ? Le compoix de 1635 ne mentionne qu'un seul bâtiment à étages, celui du noble André Lavergne, seigneur de Montsauve.

Le foncier aux Gypières est relativement stable, seule la nouvelle maison de Laurence Astruc dite le Ribas est apparue en 1670 déjà avec plusieurs étages. L'extension en hauteur de nombreux immeubles date de la croissance de l'exploitation du ver à soie et des magnaneries au XVIIIème et XIXème siècle. Dans son analyse de l'habitat en Cévennes, l'article sur les Terrasses cévenoles (voir note ci-dessous) évoque la question des magnaneries : « un autre exemple d'adaptation de l'habitat à l'évolution des activités est l'adjonction d'un étage supplémentaire dans l'habitation, servant de magnanerie ». Il est cependant impossible de scruter cette extension en hauteur qui ne laisse pas de traces dans les cadastres. D'innombrables reconstructions actuelles empruntent des emplacements déjà bâtis en 1810. Les moulins de gypse le long de la rivière Dodé ont disparu ou sont complètement ruinés. De grosses meules sont encore visibles le long de la rivière. Cette stabilité du foncier dépasse l'emprise du règlement actuel interdisant de construire sur d'autres gabarits que ceux du cadastre. Le terroir lui-même semble générer cette permanence, comme le démontre dans notre propos la reconstitution des caves, étables et paillières de la propriété no 1174 datant déjà de Barthélemy Corbessas en 1622.

Notes:

Etude de géographie physique intitulées : *Les systèmes des terrasses cévenoles* sous la direction de Claude Martin et publiée en 2006.

Mémoires et Grimoires revue éditée à Générargues entre 1997-1999 sous la direction de Monique Roussel de Fontanès.

Galzin, Jacques, *Tableau comparatif des agriculteurs et autres professionnels entre le compoix de 1670 et le cadastre de 1811, texte manuscrit aux environs de 1980.*

Pour les compoix : Archives départementales du Gard : E dépôt Générargues CC2,JJ 1.

Pour les mesures d'arpentage, nous avons suivi les données explicitées à propos du Compoix de Castagnol/Vialas de 1640 par le Centre de recherches interdisciplinaires en Sciences humaines et sociales de Monpellier (voir Site internet) : http://crises.upv.univ-montp3.fr/ressources-scientifiques/compoix-du-gard-et-de-lherault/compoix-de-lozere/compoix-de-castagnols-vialas-1640/

En ce qui concerne la façon de procéder pour l'arpentage, pour le bâti et les parties adjacentes (maison, cazal, courtil, ayre) l'opération est effectuée avec « une cane tirant huict pans de long » environ 2 mètres (1, 985 m) en obtenant des canes et pans carrés.

Pour les vignes, jardins, preds, champs, canabieyres, coudercz, l'arpentage a été fait avec « une perche tirant deux canes de long, mezure de Montpellier » soit environ 4 mètres, et les mesures au carré sont données en cesteirées, cartes, boisselz et destres.

La cesteirée fait 8 cartes ou 16 boysselz (2000 m²)
La carte fait 2 boysselz ou 30 destres (250 m²)
Le boyssel fait 15 destres (125 m²)
Le destre fait 8, 33 m²

Notes sur Saint-Jean-de-Maruéjols

1ère partie

Recherches de Louis Raymond
avec des compléments de Jean-Gabriel Pieters

Notre ami et adhérent Louis Raymond nous a transmis un dossier qu'il a constitué sur Saint-Jean-de-Maruéjols. Jean-Gabriel Pierters l'a complété avec ses propres recherches.

Saint-Jean-de-Maruéjols et /ou Saint-Jean des Anels

Sanctus Johannes de Marojolis

LCC n° 43 p. 15 (réponse à la question 468 (*), par J.-B. Elzière) : Saint-Jean des Anels, autre nom de Saint-Jean de Marvejols utilisé aux XVIIe-XVIIIe siècles à cause semble-t-il des « Anneaux » ou bagues de crin que l'on y fabriquait et qui étaient vendus aux foires de Beaucaire ; on trouve aussi la graphie Saint-Jean des Anneaux, voire Saint-Jean des Agneaux. *Le Dictionnaire*

topographique du département du Gard de E. Germer-Durand, p. 211 mentionne Saint Jehan des Anneaux en 1620 dans un acte du notaire Antoine Griolet, de Barjac et, en 1684, Saint-Jean de Maruéjols ou des Anels dans la cote G 32 des Arch. du Gard. En 1793, la commune prendra le nom de Maruejols les Anels ! (*idem,* série L).

(*) Dans les questions de la p. 46 du n° 40, il s'agissait de tenter d'identifier un certain « St Jean de Jounel » situé dans l'évêché d'Uzès.

Un peu de chronologie concernant les seigneurs

1 . 1156 et 1211 : possessions des vassaux des comtes de Toulouse, puis possessions de l'évêque d'Uzès

1156

Copie informe de la traduction française d'un *vidimus* (*) des lettres patentes de Louis le Gros, roi de France, portant donation en faveur de Raymond, évêque d'Uzès et de ses successeurs de plusieurs châteaux, villes et villages tels que : les châteaux de [...] Saint Ambroix [...] Ces lettres sont suivies de la confirmation de ce don par Philippe-Auguste qui y ajoute plusieurs villes et châteaux tels que [...] *Taracco* (Tharaux) [...]. Il s'agit là de Raymond II d'Uzès ou de Posquières (1150-1188) fils de Raymond Décan, sgr d'Uzès et de Posquières, 23e évêque d'Uzès, à qui Louis « le Jeune » concède par un diplôme certains fiefs (**) ».

Inventaire sommaire de la série G, effectué en 1875 par Bessot de la Mothe, à la cote G 115 des Archives départementales du Gard — qui concerne l'évêché d'Uzès.

(*) Document certifié attestant la reproduction authentique de documents anciens originaux.

(**) Gratien Charvet, *La première maison d'Uzès*, 1870, p. 109.

1211

L'item 796 de l'*Inventaire des Archives de l'évêché d'Uzès fait en 1578* (*) résume cette « lettre de donation du 4 des ides de décembre », connue de nos jours par la seule confirmation : « *in perpetuum concedimus possidenda* » qu'en fit Philippe-Auguste en 1211 : y sont insérées celles de 1156, dont l'instrument fait l'objet des deux articles précédents ; sont ajoutées aux « lettres précédentes du Roy Loys, contenant donation faicte par majesté » plusieurs villes et châteaux dont « Saint Jean de Marueges » et « La Bastide de Ornolz. Avec tout le pertènement de Taraulz » (**) (précédemment « St Martin de Taraulz ») (***) .

(*) par Y. Chassin du Guerny et Jean Pellet : *LCC, Hors-série* n° 46, item 796. L'original de cet *Inventaire* est référencé 265 AP 41 dans celui du *Chartrier d'Uzès* publié en 1968 par Suzanne d'Huart (p. 48). Quant aux archives elles-mêmes, elles disparurent par le feu en 1770 et 1791.

(**) Sur ce lieu-dit qui désigne un massif forestier de près de 180 km^2, consulter aux AM d'Uzès, *la Montagne de Tharaux* de Roger Boinard et l'*Index de l'Inventaire* de 1578 précité (33 références).

(***) [1578] Item 794 : « Lettres du Roy Phelipe de l'An 1211 avec un grand sceau y pendant de sire verde signé autentiquement » ; l'item 795 est un instrument semblable.

La référence G 115 des Arch. dép. Gard indique Tarocco mais la *Gallia Christiana* indique, elle, *bastidam de Ornoli cum toto honore de Tarauso* (*).

(*) *Gallia Christiana* tome VI (1739), col. 304 : XIV - *Diploma Philippi II Francorum regis pro ecclesia Uceticensis. Taraucio* est attesté en 1212 et 1314 dans le *Dictionnaire topographique...* de E. Germer-Durand.

1226
L'item 786 de l'*Inventaire* de 1578 concerne le vidimus d'une lettre du roi Louis VIII, donnée à Pamiers en **octobre 1226** « avec un signet authentique » contenant que ce roi donna à messire Raymond [IV dit du Mas-d'André (1212-1227)] et à ses successeurs tout ce que Raymond [VII] comte de Tolloze tenait à […] Saint Jean de Maruelhes (! lire : *Villa Sancti Johannis de Marojolis*) et tout ce qu'il avoyt à montaigne de Taraulz […] » (*) . L'item 793 en constitue l'original.

Quant à celle de **juillet 1254** (item 869 de l'*Inventaire de 1578*), elle récapitulera ce qui fut donné, comme ayant appartenu au comte de Toulouse, notamment : Saint Jean de Maruèges et Taraux.

En 1233, une transaction a lieu entre les nobles et les habitants de Saint-Jean-de-Maruéjols sur le paiement de l'albergue due à l'évêque d'Uzès — et aussi sur le droit de bannissement (éloignement d'un individu pendant une certaine période). Selon l'item 208 de l'*Inventaire de 1578*, c'est le VIII des ides de mai qu'a lieu l'accord avec les chevaliers de Saint-Jean de Maruèges et les habitants dudit lieu, par lequel fut dit que l'albergue « se feroit d'ores en avant et à perpétuité du vintain de la ville de Saint-Jean ; et ladite albergue paya le rendu du vintain de vert ? (*) ».
Également, « les susdits chevaliers reconnaîtront des « différantz entre les habitans querelanz » ; ils mettront un banier par tout le mois d'août ; « *tout le bois de Taraux appelé le bois de Saint-Jean et tout le restant d'icelluy ceroit et appartiendroit à la commune utilité de ladite ville ; les seigneurs auront toute justice laquelle appartient à la juridiction du sieur évesque* ».

(*) Il s'agit sans doute des fourrages consommés « en vert » par les animaux ; ils étaient exemptés de la dîme. L'acte de 1233 est conservé aux AD Gard (avec d'autres titres anciens) sous la cote **95 J 5**.

L'une des 42 pièces des *Mémoires et notes* de la cote G 116, précise : les possessions de l'évêque consistent en […] Saint Ambroix ; Saint Denis ; Saint Jean de Maruéjols ; Génolhac […] Les donations faites aux évêques d'Uzès (*) remontent aux rois Raoul et Louis IV figurent dans l'*Histoire générale de Languedoc* (**) ; effectivement, Saint-Jean de Maruéjols n'y figure pas, faisant partie des « possessions nouvellement acquises par l'évêque » après 1156.
Il faut entendre par *possession* le droit de faire régir sous son autorité l'espace polarisé par l'église, plus tard paroisse, *parrochia* (l'autre pôle étant le *castrum* seigneurial) ; cela concerne l'exercice de la justice et non la propriété du sol. De fait, de nombreux seigneurs fonciers hommageaient à l'évêque.

(*) Au moyen d'un instrument signé d'un notaire royal, l'évêque est mis en possession de ce qu'il avait acquis en tel lieu (ou pourra y acquérir à l'avenir).

(**) *Édition Privat* tome III, Livre XI et tome V, *Chartes & Diplômes* col. 90-92, XVI (an 896 par « Louis, roi de Provence, fils de l'usurpateur Boson ») ; tome V, *id.*, col. 1199-1201, 613 (1156) « sur une copie tirée des archives de l'évêché d'Usez » dans laquelle on lit : *montem Sancti Ambrosii* ; voir aussi tome IV, Note CLXIV qui cite celle de 903, faite par « Louis l'Aveugle, empereur et roi de Provence », et celles (de péages notamment) de 1226 (Louis VIII) et 1254 (Louis IX).

Saint-Jean-de-Maruéjols

Johannes de Marovolis *(Sanctus Johannes de Marojolis)* (Arch. dép. Gard, 95 J 1 et 2)

Ce petit fonds, inventorié par Y. Chassin du Guerny en 1992, distrait du chartrier de Saint-Privat, concerne les biens et droits des Faret de Fournès aux XVIIe-XIXe siècles à Saint-Jean de Maruéjols et Saint-Ambroix, résultant de l'héritage des Audibert de Lussan, seigneurs de La Calmette, et des Gabriac, également de l'inféodation faite par l'évêque d'Uzès, de la seigneurie et haute justice de Saint-Jean, le 15 février 1722 (*) … Plusieurs pièces originales de 95 J 1 furent distraites des Archives de l'évêché d'Uzès.

Ces documents sont de très vieux parchemins — certains en très mauvais état — écrits en latin, impossibles à traduire pour un non-latiniste ; le résumé de chaque instrument est inscrit au verso en langue française du début du XVIIe siècle, ce qui peut expliquer parfois les difficultés d'interprétation de certains noms de personnes ou de lieux qui ont évolué dans le temps ou qui ont complètement disparu (*). .(*) Il est à noter que Mme de Fournès y possédait encore la haute justice vers 1750, par-delà l'échange fait en 1725 entre le roi et la maison de Crussol d'Uzès (*Dictionnaire topographique*… de Germer-Durand, p. 211).

(*) Il serait intéressant de comparer certains toponymes et hydronymes d'aspect mystérieux avec le cadastre napoléonien ou le compoix pour retrouver leur forme originelle.

95 J 1 . Le **16 janvier 1234,** Raymond de Barjac fait reconnaissance à l'évêque d'Uzès (Berlio ou Berlione, *Bellus* ou *Bellonus*) de toute la juridiction qu'il a au lieu de Saint-Jean 1234. La même année, Guillaume de Châteauneuf, seigneur dudit lieu et de Saint-Sauveur de Cruzières fait pareille reconnaissance, l'évêque étant représenté cette fois par messire Pons Pascal, recteur de Chambonas. Ensuite, en **1303, le 4 des kalendes de septembre** (dans le calendrier romain, le mois débute par *calendis*), les consuls de Saint-Jean — procureurs de l'université des habitants — reconnaissent au seigneur évêque Guillaume II des Gardies le mas d'Alteyrac et autre tervenon ? de Claïsse.

L'item 215 de l'*Inventaire de 1578* est plus précis : il s'agit de la moitié de la *seignorie*, indivise avec Bertrand Vignas, tout le mas de *Abaurato* assis en la paroisse commune des églises de Saint-Jean de Maruèges et Mannas, et la moitié d'une terre assise en la paroisse de Saint-Geniès de *Cleisso*. La communauté sert trois sols de dîme et doit faire la « procuration » audit sieur évêque et la payer à sa compagnie, ainsi qu'à ses familiers et chevaux ; et cela une fois tous les ans quand il ira en personne en ladite ville de Saint-Jean « comme il a accoustumé d'estre prendre aux esglises de son diocèse ». Pour finir, les consuls ont prêté serment de fidélité. On retrouvera une quittance de cette auberge le 19 avril 1411 ainsi que « le disme pour luy et toute sa compagnie » (item 209).

Toujours en 1303 et le VI des calendes de septembre, Guilhaume de Chasteneuf chevalier, sgr de Chasteauneuf et de Saint-Sauveur de Cruzières reconnaît tenir de messire Guilhaume, évêque d'Uzès, « deux maisons court et jardin joignans assy à Saint-Jean », dont la moitié est à fief franc ; pour l'autre moitié, il sert « un boiceau de cyvade (*civada*, avoine) et ung denier (*) .

(*) *Inventaire de 1578,* item 278 ; ces maisons sont alors tenues par le seigneur de Joyeuse.

(*) *Inventaire de 1578,* item 207. L'item 217 nous apprend que « ledit évesque est seigneur pour le tout de Saint-Jean de Maruèges hormis où il est question de mutilation des membres et de mort ce qu'appartient au roy ». L'item 233 se rapporte à un parchemin de 1293 contenant que « l'évesque a juge d'appeaulx (appel) qui cognoist de cause et sentences baillées par le juge de première instance du lieu de Saint-Jean de Maruèges … »

(*) *Inventaire de 1578,* item 278 ; ces maisons sont alors tenues par le seigneur de Joyeuse.

Nous avons reçu

Généalogie en Cévennes, mai 2016, n° 112, bulletin trimestriel de l'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes. À noter :

- Combes, Alain, Les neuf enfants de l'abbé Coustier

Boudon, André, Les Velay de Florac.

La Viste, voir et connaître le pays des Vans, n° 39, juin 2016.

- La Viste, par les canaux de Chambonas : canal du Plot, canal de Vompdes
- Albe, Louis et Sizun, Muriel, Aux origines de la grandeur des Joyeuse : la rançon de Louis II, un écho de la guerre de Cent ans
- Sauvant, Daniel, Histoire du Chabiscol II : les cafés, le moulin et les habitants alentour
- Bonnaud, Jean-Claude et Sizun, Muriel, La « boite à sucre », histoire du premier collège des Vans (1966-2010)
- Couderc, Freddy, Saint-Jean-de-Pourcharesse : lettre d'un prieur d'une paroisse de la Cévenne ardéchoise en 1735
-Sauvant, Daniel, La dynastie de prieurs Vaschalde à Saint-Jean
-Portal, Sébastien, L'envers des choses : Alfred Boucher et la statue de Léopold Ollier

Du côté des associations :

- Lo Julou des Marges, La Faraça
- Besaou et patrimoine : les besaou de Sainte-Marguerite-Lafigère

Études héraultaises, n° 46, 2016

Un dossier sur le bâti languedocien :

Burgos, André, Maguelonne histoire et architecture

Casado, Pierre, Le lexique du bâti dans les compoix médiévaux et modernes. Essai de linguistique historique et de géographie linguistique

Gabard, Louis, Henri Pitot (1695-1771), l'ascension du constructeur de l'aqueduc de Montpellier

Isaac, Catherine, L'école des Ponts et Chaussées de Montpellier (1797-1790)

Porcer, Didier, La construction du lycée Clémenceau de Montpellier « premier lycée de jeunes filles de France »

Lochard, Thierry, Les stations balnéaires du Languedoc-Roussillon

Histoire contemporaine :

Secondy, Louis, L'âme et la langue des pays d'Oc. Les chantres du Midi

Teulon Lardic, Sabine, Entre mutualisme et diffusion musicale, la Mutuelle des Musiciens de Montpellier (1910-1914)

Vassakos, Richard, Divine surprise, iconoclasme et vandalisme symbolique : l'Hérault dans la vague blanche (1940-1942)

Parmentier, Annie, Quand l'économie amène à penser régional : retour aux sources de la région.

Fruits oubliés, n° 67, mai 2016, spécial : Fruits et santé.

Un grand tableau donne la composition nutritionnelle des principaux fruits cultivés.

Hugenotten, n80, Jahrgang Nr 3/2016.

Aucun article ne concerne les Cévennes.

Cahiers Numismatiques, Revue trimestrielle de la Société d'études numismatiques et archéologiques, n° 206 et n° 209

Deux articles de Philippe Cossettini, « Patrices de Provence : les émissions d'Athénor au monogramme simplifié ANT », p. 25 du n° 206 et « Le denier d'Antenor au monogramme ARD et le denier de Charlemagne à la légende ARDIS : nouvelles hypothèses d'attribution », p. 31 du n° 208. Ces deux articles font état d'une série d'émissions de deniers mérovingiens, émis dans la seconde décennie du VIIIe siècle par le patrice Antenor de Provence lors d'une révolte conduite contre le pouvoir franc…

Cette série d'émissions d'Antenor, liée aux spoliations de biens ecclésiastiques survenues lors de cette révolte, offre sur une face le monogramme ANT (pour Antenor) en guise de dénominateur commun et recense sur l'autre face différents lieux sous la forme d'un monogramme, constituant ainsi une liste de prises de contrôle de possessions ecclésiastiques survenues lors de cette révolte…Or, une de ces émissions concerne le vicus d'Arisidum. On peut rapprocher cette frappe et la rattachera avec une autre émission, frappée, quant à elle sous Charlemagne, et vraisemblablement émise à Arisidum même…

Causses et Cévennes, n° 3-2016

Un spécial «retour à la terre», tout à fait passionnant, dont la photo de couverture pourrait tout à fait être celle des années 1970 !

- Hervieu-Léger, Danièle et Hervieu Bertrand, «Une enquête sur le «néos-ruraux, quarante ans d'écart…»
- Roy, Patrick, La grande illusion ?
- Rouvière, Catherine, Retourner à la terre, l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960
- Stuppia, Paolo, L'Ariège, l'autre bastion du mouvement de retour à la terre

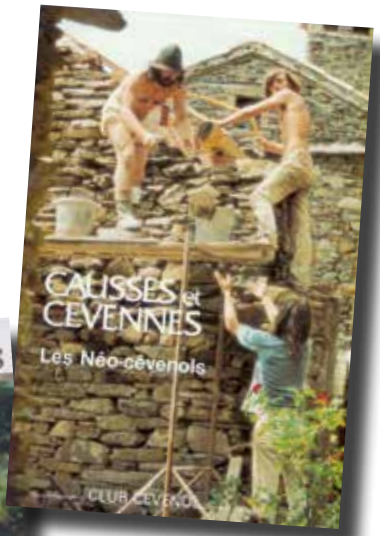

Couverture de Causses et Cévennes de 1987 : Les Néos-Cévenols rebâtissent

Couverture de Causses et Cévennes 2016 : Les néos-ruraux cultivent la terre

Signalons :

La nouvelle Cigale Uzégeoise, revue littéraire, artistique et scientifique, numéro 13, juin 2016.

Une petite revue qui dura de 1926 à 1934, reprise en 2016 avec deux numéros par an.

À lire, à consulter

Le Faou, Cyrille, ***Les Gueules noires des Cévennes, 1840-1881***, Éditions de la Rue Sombre, Gagnières, 2016.

Il n'est pas de coutume, dans notre revue, de parler d'une bande dessinée, pourtant celle écrite et dessinée par Cyrille Le Faou mérite qu'on s'y arrête. L'auteur a choisi une période moins connue que celle des Houilles nationalisés où les compagnies privées embauchent des familles au forfait sur un filon de charbon. Hommes, femmes et enfants dont des fillettes, travaillent 12 à 14 h par jour pour sortir le charbon de terre. Cyrille Le Faou a fait de longues recherches sur les bâtiments, les outils, les carreaux des mines et les habits des mineurs. Des planches extraordinaires restituent Bessèges, Gagnières et la Grand-Combe au temps de leur intense activité minière. L'intrigue se déroule entre Castillon de Gagnières, Bessèges, La Vernarède et La Grand-Combe et montre l'évolution de la prise de conscience des mineurs, la grève, la catastrophe de Lalle, le début de la syndicalisation, l'intervention de l'armée contre les mineurs et la revendication des 8 heures. Cyrille Le Faou prend le parti des mineurs, contre les directeurs des compagnies, c'est son droit, mais il le fait de manière naturelle et simple. Un bon album qui permet de se faire une idée de ce passé minier.

Prix : 12 €, à commander aux éditions www.editionsdelaruesombre.fr

Fréminville (de), Bernard, ***Anduze, dictionnaire encyclopédique, historique, toponymique anecdotique et biographique,*** La porte des mots, Anduze, 2016.

De la curiosité à l'égard des noms de rues, Bernard de Fréminville est passé à la rédaction de ce dictionnaire incroyable où tout habitant d'Anduze retrouvera avec plaisir à la fois l'histoire, les 450 hommes et les femmes qui ont fait Anduze, les métiers et les anecdotes. Le dictionnaire est classé par ordre alphabétique, des dates accompagnent de nombreuses entrées qui indiquent la première date de l'apparition de ce terme. L'auteur a arrêté sa cueillette en 1940. Comme il n'y a pas de renvoi d'un article à un autre, l'auteur souhaite que le lecteur puisse vagabonder librement, au hasard de ses lectures et de ses envies. Un index des noms propres (noms de personnes et de lieux) aidera grandement à ces visites gourmandes. Un seul petit reproche : l'indication des sources précises aurait pu être utile aux historiens.

Voilà un ouvrage à garder précieusement dans sa bibliothèque.

Prix : 29 €, à acheter en librairie, notamment La porte des Mots à Anduze.

Dumas, Marie-Lucy, ***Mystères sur la Regordane, Le voyage des marins, 1295***, éditions Gens et terroir des Hautes Cévennes, Ponteils-et-Brésis, 2016.

Marie-Lucy Dumas a eu envie de peupler les faïsses de personnages, grâce à Marcel Girault et sa thèse sur le chemin de Regordane où il évoque le voyage de marins génois embauchés par le roi de France Philippe le Bel, pour un débarquement en Angleterre. Partis d'Aigues-Mortes, ils montent à Rouen en trois semaines, rejoindre l'enclos aux galées. L'occasion est trop belle de leur faire arriver quelques problèmes, désertions et meurtres qui ralentissent le convoi. Au passage, Marie-Lucy Dumas décrit les villages, les mœurs des paysans, la religiosité de ce monde médiéval pour créer des personnages attachants que l'on a envie de retrouver.

Prix : 9 €, à acheter dans les librairies et maison de la presse sur la Regordane ou à mldumas30@orange.fr

Gras, Robert, ***Saint-Nazaire-des-Gardies***, s. date. 64 pages, illustrées.

Une petite monographie écrite avec les difficultés que l'on connaît quand on manque de sources jusqu'à la Révolution. Un village protestant, près de Canaules et dans le Salavès, avec ses 17 métairies des seigneurs de Gardies qui furent plus tard des Cadoène.

Chante, Pierre, Lacroix, Jean-Claude, Groupe Histoire en Cévennes-Cèze, *Rochegude, Garrigue ou Cévennes*, éditions La Fenestrelle, Brignon, 2016, Photographies de Pierre Chante, 153 pages.

Un beau livre dont les abondantes photographies illustrent les paragraphes. Pierre Chante, géographe se penche sur la question Rochegude : de la Garrigue ou des Cévennes ? Oui de la garrigue pour les paysages, oui des Cévennes pour la culture, Rochegude partie prenante de la terre de résistance, mais partie prenante des deux cultures.

Un travail de recherches a été mené de longue date par l'association Histoire en Cévennes-Cèze, en même temps que les travaux de restauration du vieux village de Rochegude, ce qui a été une longue histoire aussi.

Avec des références sûres, le livre est construit comme un parcours autour de faits et de monuments, de la préhistoire à nos jours, avec ses hameaux, ses rivières, ses cultures et ses habitants. Un beau travail.

Pour se le procurer : éditions La Fenestrelle, 25 € ou à la mairie de Rochegude (Gard).

Courrier des lecteurs

Jean-Pierre Atger de Vébron nous prie de communiquer :

« Au sujet de l'article écrit par Jean-Claude Lucas, concernant le crime commis à Vébron en 1865 (LCC 186), la famille de Jean-Pierre Atger de « Fontbonne » (commune de Vébron) tient à signaler qu'ils ne sont en aucun cas apparentés avec le meurtrier Louis Atger ».

Lionel Pastre, auteur de deux ouvrages sur l'aviation nous écrit :

« Je travaille sur deux projets, l'histoire de l'aviation dans le Gard et parallèlement à celle du Vaucluse. Le but est de faire deux livres en quadri d'environ 300 p. Je recherche outre les avions, accidents, aéronefs basés etc. aussi j'aimerai trouver le maximum d'aviateurs de ces deux départements !!! ».

Merci d'avance pour votre aide.

0675941396

Un ouvrage d'André Salançon

Saint-Martial est un petit village fortifié situé à proximité du Vigan dont la seigneurie était partagée entre les Saint-Etienne et l'évêque de Nîmes. Il fait partie des «Terres Blanches», ensemble de 3 communes quasi exclusivement catholiques au sein d'un ensemble à majorité protestante (St-Martial, St-André-de-Majencoules, ND-de-la-Rouvière). C'est l'un des villages étudiés par Robert Sauzet dans ses travaux sur les minorités catholiques au XVIIe siècle.

« Vous devriez donc être sensibles et intéressés par le résultat d'un travail sur le territoire de la paroisse de Saint-Martial réalisé par nos soins et contenu dans un ouvrage intitulé : Compoix de Saint-Martial, le territoire de la paroisse au XVIe siècle. À partir d'un cadastre de cette période et après en avoir expliqué le contexte, ce document décrit l'état des propriétés à cette période ce qui permet de dresser le profil des propriétaires, des habitations, des cultures d'alors. Un rapprochement avec les données similaires du début de XXIe siècle analyse les principales caractéristiques des évolutions manifestées dans l'occupation du territoire et dans les populations qui l'habitent.»

Pour acheter cet ouvrage s'adresser à André Salançon, Président de l'association Val de l'Elbès, pour la valorisation des patrimoines de Saint-Martial (Gard).

http://www.valdelelbes.com

valdelelbes@gmail.com

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC